



**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

NORMANDIE

SERVICES DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTES

RAPPORT ANNUEL
2017



RAPPORT ANNUEL **2017**

de la Mutualité Française Normandie
Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes

SOMMAIRE



ORDRE DU JOUR



PROCÈS-VERBAL



RAPPORT DE GESTION

Environnement de la MFN SSAM	p18
L'année 2017 pour notre entreprise	p20
Perspectives 2018	p21
Les Activités.....	p22
Filière des Biens Médicaux.....	p22
Optique.....	p22
Audition.....	p26
Filière des Offres de Soins et de Premier Recours.....	p28
Soins Infirmiers.....	p28
Dentaire	p30
Pharmacie	p32
Filière des Services à la Personne.....	p34
Personnes Âgées.....	p34
Maintien à Domicile	p38
Personnes en Situation de Handicap	p42
Petite Enfance	p50
Rapport Financier	p52



RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE



MODIFICATIONS STATUTAIRES



ANNEXES

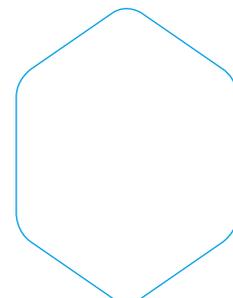


GLOSSAIRE

ORDRE DU JOUR

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2018

- 1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27/06/2017
- 2 Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 3 Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- 4 Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport RSE
- 5 Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes
- 6 Vote du rapport de gestion et décision d'affectation du résultat
- 7 Présentation du projet de modifications statutaires (règlement intérieur)
- 8 Délégations au Conseil d'Administration
- 9 Questions d'actualité et diverses
- 10 Pouvoir pour l'accomplissement des formalités



PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 27 JUIN 2017

CENTRE DE CONFÉRENCE DU CRÉDIT AGRICOLE

L'Assemblée Générale de la Mutualité Française Normandie Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes s'est tenue le mardi 27 juin 2017, au Centre de Conférence du Crédit Agricole, 15 Esplanade Brillaud de Laujardière à CAEN à 17h00, sous la présidence de M. Gérard ALIX, Président du Conseil d'Administration.

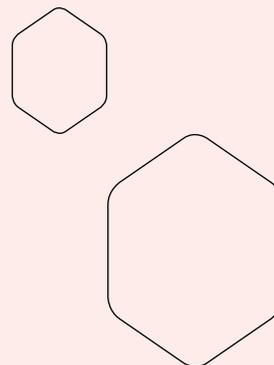
Les mutuelles ou unions de représentation telles que définies par les statuts ont été convoquées à cette Assemblée, elles pouvaient se faire représenter par 200 délégués. 137 délégués sont présents ou représentés pour un minimum de 101. Les quorums simple et renforcé sont atteints, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Le Président remercie les délégués de leur présence et particulièrement les anciens présidents des unions territoriales fusionnées et M. Daniel HAVIS, Président de Matmut Mutualité, présents lors de cette assemblée.

En préambule à cette première Assemblée Générale sous sa présidence, M. ALIX rappelle son attachement à la région normande tant au niveau personnel que par les postes qu'il a occupés dans sa carrière au sein du monde mutualiste.

Beaucoup d'efforts ont été déployés depuis trois ans pour créer une structure mutualiste unifiée, de par la volonté des mutuelles adhérentes. Ces regroupements sont prônés également par la FNMF, discours confirmé lors de sa dernière Assemblée Générale. Ils doivent permettre de proposer aux mutualistes des services en quantité et de qualité.

Le Président considère, en accord avec le Bureau et le Conseil d'Administration, qu'un cycle se termine avec l'exercice 2016 et, qu'en 2017, les transformations nécessaires devront être menées pour repenser notre Union et mieux assurer son avenir.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2016

Le Président soumet à l'approbation des délégués le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2016 sur lequel aucune demande de modification n'a été formulée en amont de la réunion. Aucune observation n'étant faite en séance, le Président donne donc lecture de la première résolution et la met aux voix :

« L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2016 ».

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RATIFICATION DES COOPTATIONS D'ADMINISTRATEURS

Le Secrétaire Général indique que le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Mme Sylvie ESKINAZI lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2016. Il appartient à l'Assemblée Générale de ratifier cette cooptation.

Le Secrétaire Général propose aux délégués d'adopter la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Sylvie ESKINAZI, cooptée lors du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2016 pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur remplacé, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2021 ».

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En complément au propos introductif du rapport de gestion reçu par les délégués, le Président rappelle que notre environnement est aujourd'hui très mouvant et impacte nos activités. Les résultats 2016 appellent des explications qui seront détaillées mais qui ne relèvent pas du processus de fusion intervenu en 2014. Notre entreprise mutualiste est aujourd'hui une et indivisible et doit évoluer encore vers plus d'homogénéité.

Le Trésorier soulignera dans ses commentaires les points de vigilance pour lesquels une action est impérative.

Le Président invite le Secrétaire Général à intervenir sur la partie de la gouvernance de l'Union.

M. PLOMBIN indique que la MFN SSAM comptait 914 613 chefs de famille au 31/12/2016, répartis entre 72 mutuelles ou unions de représentation.

Présidé par M. ALIX depuis le 1^{er} décembre 2016, le Conseil d'Administration est composé de 29 membres élus par l'Assemblée Générale et s'est réuni à 5 reprises en 2016. Les représentants élus du personnel ont été conviés à participer à ces réunions avec voix consultative.

Le Bureau, de 10 membres, s'est réuni 7 fois.

Les taux de présence à ces réunions sont respectivement de 69% et 75,7%.

Le Conseil d'Administration a été amené à statuer, sur proposition du Bureau, sur de nombreux sujets

dont le détail est donné dans le rapport de gestion. À noter particulièrement le protocole de reprise de l'EHPAD de Tourville la Rivière, les ventes et acquisitions de locaux, les modifications statutaires présentées à l'Assemblée Générale 2016, les dossiers de candidatures pour création ou reprise d'activités, la nomination du Président et les délégations de pouvoirs afférentes, la représentation de la MFN SSAM dans certains organismes et la signature de conventions d'adhésions avec différents partenaires.

Évoquant le Comité d'Orientation Stratégique, M. PLOMBIN rappelle que le processus d'élaboration du projet stratégique a été lancé lors de la réunion du 16 mars 2016, sur la base d'une démarche participative. La réunion du COS prévue fin 2016 a été annulée, le Président et le Directeur Général ayant souhaité qu'une meilleure cohérence soit recherchée entre le projet d'entreprise et le projet stratégique.

Les Commissions Territoriales se sont réunies sur les 5 territoires au printemps 2016 pour la présentation de l'avancement du Projet Stratégique. Une conférence plénière s'est tenue le matin de l'Assemblée Générale 2016, permettant de présenter les nouvelles activités de la MFN SSAM, notamment le FAM de Verson. Les réunions prévues en fin d'année ont été annulées puisque l'avancement du Projet Stratégique n'était pas suffisant.

Le Comité spécialisé ou Comité d'audit a été constitué lors du Conseil d'Administration d'octobre 2016. Une formation spécifique sur les enjeux financiers liés aux activités de l'Union Territoriale et la gestion du risque est prévue en 2017.

Le Président remercie le Secrétaire Général et invite M. BOURBON, Directeur Général, à intervenir sur l'aspect ressources humaines du rapport de gestion.

Le Directeur Général souligne que l'organigramme du Comité de Direction a connu des évolutions en 2016.

Il est aujourd'hui structuré autour de deux directions générales adjointes : l'une est animée par Arthur HAVIS, en charge des activités et du développement, la

seconde par Sébastien BURNOUF, en charge des Ressources. Cette dernière comporte une Direction des Systèmes d'Information, une Direction des Opérations, la Direction des Ressources Humaines et les services comptables, de tiers payant et de paye. La Direction des Activités chapeaute la Direction des Offres de Soins et de 1^{er} Recours (dentaire, pharmacie, centres de soins infirmiers), la Direction des Services à la Personnes (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance, maintien à domicile) et la Direction des Biens Médicaux (optique et audition).

En 2016 a été créée une Direction de la Performance, englobant le contrôle de gestion et le contrôle interne avec deux axes principaux : la performance et la maîtrise des risques (respect des obligations réglementaires et mise sous contrôle des processus).

Une Direction Communication et Marketing a été mise en place pour accompagner la politique de communication tant interne qu'externe et créer une dynamique marketing, notamment en optique.

Enfin, la création d'une Direction Achats et Développement, transversale, permettra de mieux maîtriser nos achats sur les différents métiers, représentant au global près de 55 millions d'euros. Elle est en interface avec les têtes de réseau nationales.

Le rattachement de la Direction Qualité Prévention à la Direction Générale permet de mieux gérer les évaluations internes et externes, l'obtention du label Générations Mutualistes pour nos activités qui en relèvent, la certification de nos magasins d'optique et la rédaction des documents administratifs obligatoires.

En termes de ressources humaines, l'effectif global a évolué, atteignant 1 662 collaborateurs (+ 6%) pour une masse salariale de plus de 49 millions d'euros (+ 5%). Après avoir donné quelques éléments statistiques sur la composition des effectifs (par filière, par convention collective, par catégorie d'emploi, répartition hommes/femmes), détaillés dans le rapport de gestion, M. BOURBON souligne l'effort fait dans le domaine des formations managériales depuis la fusion. Un dispositif de prévention des

risques psychosociaux a été mis en œuvre via un dispositif d'écoute et de soutien personnalisé et des groupes d'analyse des pratiques, notamment en EHPAD où le besoin est grand.

Les négociations annuelles obligatoires ont été menées et plusieurs accords ont été signés avec les institutions représentatives du personnel.

La formation reste une priorité pour l'entreprise : plus de 1 574 stagiaires, 17 000 heures de formation et un budget de 1,5 millions d'euros (3,10% de la masse salariale). Toutes les filières ont bénéficié du plan de formation 2016.

Après avoir remercié le Directeur Général, le Président laisse la parole à M. FOURMOND, Trésorier Général, pour commenter la partie financière du rapport.

M. FOURMOND indique que l'exercice 2016 se traduit globalement par une dégradation des résultats économiques de la MFN SSAM. Il propose d'axer sa présentation sur une vision rapide des principaux éléments qui peuvent expliquer cette dégradation et de laisser ensuite la parole au Président pour expliciter les perspectives de redressement pour 2017.

Ce résultat est la conjonction de différents éléments :

- Une baisse sensible des activités concurrentielles à retombées économiques historiquement favorables (optique, audition, dentaire)
- Des situations contrastées sur la pharmacie
- Des points de vigilance accrue dans le domaine du maintien à domicile
- A contrario, de bonnes évolutions sur les EHPAD
- Des difficultés sur le secteur petite enfance

La présentation regroupe pour chaque activité les résultats mais également les faits marquants et éléments de gestion, permettant ainsi plus de lisibilité.

FILIÈRE BIENS MÉDICAUX

Cette filière regroupe l'optique et l'audition.

L'optique, pour la 3^e année consécutive, a connu une baisse de chiffre d'affaires assez conséquente, de près de 5%. Malgré les efforts de la nouvelle Direction Communication et Marketing, très axés sur la filière optique en 2016 (offres de nouveaux produits, 1^{ère} campagne de communication régionale), l'activité s'est dégradée. Un plan d'action a été mis en œuvre ainsi qu'une démarche active pour unifier les pratiques et le concept d'agencement des magasins. Les conventionnements tiennent toujours une place importante dans la structure de la clientèle, leur poids est de près de 40% des ventes, entraînant des baisses de marge sur ces équipements à tarif encadré par les mutuelles. De nouvelles contraintes réglementaires ont également impacté l'activité (1 paire remboursée tous les 2 ans par exemple).

143 800 équipements ont été vendus au prix moyen de 275 €.

Au titre de l'audition on peut noter que le réseau Audition Mutualiste s'est inscrit à la seconde place dans le classement des meilleures enseignes du magazine Capital, ce qui honore notre expertise. Malgré tout, le manque d'audioprothésistes grève fortement l'activité au sein de la MFN SSAM.

2 600 équipements ont été délivrés contre 2 800 en 2015, avec un prix moyen de 1 313 €, nous plaçant en bonne position par rapport à nos concurrents.

La baisse du chiffre d'affaires pour l'optique a engendré une chute du résultat d'exploitation, passant de 5 384 k€ en 2015 à 4 561 k€ en 2016. L'érosion du chiffre d'affaires de l'audioprothèse de - 6,2% a pu être compensée par l'amélioration de nos marges par le biais de conditions d'achats favorables, le résultat d'exploitation affiche de ce fait une hausse, passant de 532 k€ en 2015 à 615 k€ en 2016.

Au global pour la filière Biens Médicaux, le résultat d'exploitation baisse de - 740 k€ et, le résultat financier et le résultat exceptionnel

restant stables, le résultat avant impôt reste excédentaire de 5 461 k€ mais enregistre une baisse de - 712 k€ par rapport à l'exercice précédent.

FILIÈRE OFFRE DE SOINS ET 1^{ER} RECOURS

Trois activités : centres de soins infirmiers, centres de santé dentaires et pharmacies.

Un fait marquant doit être souligné : le nouvel accord national des centres de santé prévoit des rémunérations supplémentaires liées à l'atteinte de critères définis par l'Assurance Maladie et nous a permis de toucher pour les centres dentaires 294 k€ de subventions supplémentaires.

L'activité dentaire est fortement impactée par les difficultés de recrutement et de fidélisation des praticiens, 27 d'entre eux ont ainsi quitté les effectifs durant l'exercice, tous n'ont pas pu être remplacés malgré les efforts déployés sur le recrutement.

Lors de ces vacances, les charges fixes de structure demeurent (matériel, assistantes), ce qui explicite le mauvais résultat économique de cette filière.

Les centres de soins infirmiers sont demeurés stables sur l'exercice, gagnant cependant de nouveaux patients.

En pharmacie, le chiffre d'affaires est demeuré, à la satisfaction des équipes, stable. Cependant nous enregistrons une baisse de la marge dégagée qui impacte le résultat économique.

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir l'attractivité des officines et sur l'exercice la pharmacie de Canteleu a été entièrement rénovée. De même nous travaillons au renforcement du lien avec les EHPAD.

Commentant les résultats, le Trésorier souligne que le chiffre d'affaires s'est fortement dégradé en dentaire (- 6,6%), stabilité pour les centres de soins infirmiers (- 0,3%) et la pharmacie (- 0,4%). Les résultats d'exploitation sont de - 300 k€ pour le dentaire, un excédent de 21 k€ pour les CSI et un déficit fortement dégradé de - 837 k€ pour la pharmacie, compte tenu du problème de marge évoqué plus tôt. Cette filière affiche donc un résultat

avant impôts de - 1 061 k€ alors que nous constatons un excédent de + 601 k€ en 2015.

FILIÈRE DES SERVICES À LA PERSONNE

Le pôle Personnes Agées est excédentaire sur la filière EHPAD alors que les Résidences Autonomie sont en déficit du fait d'un taux d'occupation trop bas (de 36 à 88%), et en baisse constante. La montée en charge des nouveaux EHPAD est terminée, avec un taux d'occupation de quasiment 100% pour chacun d'entre eux. Notons enfin la reprise en gestion de l'EHPAD de Tourville-la-Rivière au 1^{er} juillet, accompagnée d'un ambitieux projet de reconstruction.

L'activité du pôle Maintien à Domicile se dégrade, tant pour Caen Famille Services que pour le SMAD de Lisieux ou encore Proximut dans l'Orne.

Le pôle handicap enregistre la montée en charge progressive du FAM de Verson, ouvert en 2016 et aujourd'hui totalement occupé, qui produit un petit déficit pour cette première année. À noter également la reprise du Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) à Bayeux, structure associative permettant à des personnes en situation de handicap psychique de se rencontrer autour d'activités communes.

Le résultat économique des structures petite enfance baisse légèrement, malgré la reprise d'un multi-accueil et d'un relais assistants maternels à Trun, premier de nos services petite enfance dans l'Orne. Les taux de remplissage sont trop bas et les coûts de structure trop élevés, ne compensant pas la progression intéressante du nombre d'heures facturées.

Le chiffre d'affaires des EHPAD est en forte progression de + 28%, celui des structures petite enfance également de + 11,7%. Les activités liées au handicap enregistrent + 61% à la suite des ouvertures de sites. Le maintien à domicile est le seul secteur préoccupant, avec - 4,6%.

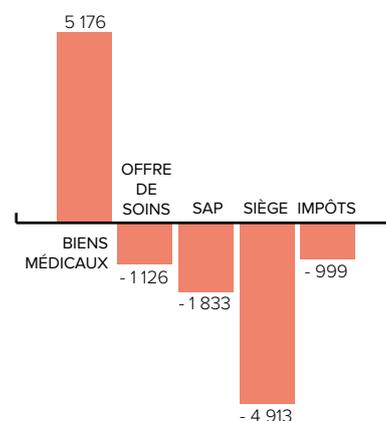
Le résultat d'exploitation du secteur personnes âgées reste déficitaire mais dans une moindre mesure par rapport à l'exercice précédent (- 630 k€ contre - 1 457 k€ en 2015). La petite enfance creuse son déficit, passant de - 192 k€ en 2015 à - 317 k€. Le déficit

du pôle handicap est intégralement dû au FAM de Verson, la situation sera meilleure sur l'exercice 2017. Enfin le secteur du maintien à domicile affiche un résultat très dégradé de - 496 k€.

La filière termine l'exercice avec un résultat net avant impôt de - 1 973 k€, creusé de - 135 k€ par rapport à 2015.

Le trésorier présente le tableau de synthèse des résultats.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS



Le résultat du siège n'est pas un déficit en tant que tel, ce sont des charges de structures non réparties dans les activités, de par les décisions internes à la MFN SSAM mais aussi de par les contraintes budgétaires des tutelles qui n'acceptent la répartition des charges structurelles que selon des clés forfaitaires.

La partie impôts demeure paradoxalement au même niveau qu'en 2015 malgré la dégradation du résultat économique, du fait notamment de la constitution de nouvelles provisions obligatoires (retraite et dépréciation des fonds de commerce) non déductibles de l'impôt sur les Sociétés.

Le résultat global 2016 passe d'un excédent en 2015 de + 1 400 k€ à un déficit de - 2 600 k€, soit un écart de 4 millions d'euros (1 600 k€ pour le dentaire et la pharmacie, 1 million d'euros pour les provisions exceptionnelles, 1 million de frais de siège non répartis liés à des investissements exceptionnels informatiques et de communication, 400 k€ sur les services à la personne/ maintien à domicile).

Peu d'éléments à souligner sur le bilan, les fonds propres enregistrent l'imputation du déficit de l'exercice mais demeurent à hauteur de 100 millions d'euros. Les dettes liées aux emprunts souscrits sont en diminution et la situation financière reste extrêmement saine.

Les comptes clients et les stocks peuvent être améliorés, ils font l'objet d'une vigilance des services.

Le Président remercie M. FOURMOND de cet exposé complet et invite les Commissaires aux Comptes à présenter leurs rapports.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. BURETTE précise que M. CHAMPION et lui-même présenteront un rapport général sur les comptes de l'exercice 2016, un rapport sur les conventions réglementées et un rapport sur les sommes et avantages de toutes natures versées aux administrateurs.

Il félicite le Trésorier pour la clarté des éléments présentés, et, concernant les comptes annuels, il indique que la certification intervient sans aucune observation ni réserve et donne lecture des conclusions du rapport général.

Les vérifications spécifiques prévues par la Loi ont également été menées. Les documents remis aux délégués, rapports et comptes détaillés sont sincères et concordants avec les comptes annuels.

M. CHAMPION présente ensuite les deux autres rapports :

- Rapport spécial sur les conventions dites réglementées : Il n'a été donné avis aux Commissaires aux Comptes d'aucune convention nouvelle passée sur l'exercice concerné
- Rapport sur les sommes et avantages de toute nature prévu à l'article L114-26 du Code de la Mutualité : la mission des Commissaires aux Comptes est de vérifier leur concordance avec la comptabilité et leur régularité par rapport au Code de la Mutualité. Ces vérifications faites, il n'y a pas d'observation à formuler sur leur conformité et leur régularité

Le Président remercie Messieurs BURETTE et CHAMPION.

En conclusion, M. ALIX indique que la teneur de ce résultat nous oblige bien évidemment à remettre en cause nos pratiques et notre modèle économique. L'analyse doit être menée sereinement, la pérennité de notre Union n'est pas aujourd'hui menacée, ses fonds propres nous permettent de rester pondérés.

Toutefois, en bons gestionnaires, cette situation appelle une réaction, d'autant que plusieurs de nos activités se trouvent en déficit, ce qui est inquiétant pour l'avenir. Les causes lui apparaissent structurelles et non conjoncturelles et la situation, en l'état, semble durablement baissière.

Le Président pense donc que nous devons nous repositionner sur nos métiers et juger de leur viabilité économique, ceci sans tarder afin que l'exercice 2017 soit de meilleure qualité.

Ce constat est partagé par la Direction Générale et un travail collectif avec le Conseil d'Administration est en cours pour remédier à cette dégradation, même s'il est douteux qu'il puisse déjà porter ses fruits pour l'exercice en cours.

M. ALIX invite les délégués à poser leurs questions sur les différents rapports et la situation de l'entreprise.

Une déléguée demande combien de dentistes sont présents dans les effectifs MFN SSAM sur la Normandie. M. BOURBON précise le chiffre de 90 praticiens.

Un délégué souhaite revenir sur l'activité optique, très concurrentielle, et se faire préciser les causes de la baisse du résultat économique. Il remarque que, malgré des offres de remise alléchantes, les réseaux concurrents s'avèrent souvent au final plus chers que nos magasins. Cependant il lui apparaît que nous ne communiquons pas suffisamment sur cela et qu'il faut garder à l'esprit que ce réseau est au service des mutualistes et doit proposer un reste à charge le plus bas possible.

M. Arthur HAVIS, Directeur Général Adjoint en charge des Activités, précise que nombre de chaînes voient leurs résultats diminuer, pour les mêmes raisons qu'explicitées

précédemment (conventionnement, remboursement d'une paire tous les deux ans, ...). Des réflexions sont menées au niveau national pour tenter de nous démarquer de nos concurrents : campagnes publicitaires, offres plus attractives. Mais il n'est pas question de participer à une course au bas prix au détriment de la qualité, ce n'est pas notre philosophie.

M. Daniel HAVIS précise qu'en tant que Président de Visaudio il confirme que le réseau va travailler sur la communication nationale, ceci étant il doit dégager des moyens pour cela.

Sur la situation de la MFN SSAM, son mandat au sein du comité des risques de la FNMF lui permet d'affirmer que l'Union ne lui apparaît pas en péril et il apporte pleinement son soutien aux propos de M. ALIX.

Une déléguée demande si les premiers éléments disponibles sur l'activité 2017 laissent présager des mêmes difficultés en fin d'année et, si oui, s'il est possible de connaître quelques unes des actions qui sont mises en œuvre.

Le Président confirme que la vigilance est de mise sur tous les métiers et que les premiers chiffres constatés incitent à la prudence, confirmant notre analyse sur l'exercice 2016. Les causes sont structurelles donc durables.

Un délégué constate que le renoncement aux soins reste une problématique aigüe et qu'il lui semble que le lien Livre II/Livre III s'est un peu distendu et doit être resserré. Le vieillissement de la population est un fait avéré et il constate que les Résidences Autonomie ne répondent pas aux besoins alors que des familles ont d'énormes difficultés d'accès au logement. N'y a-t-il pas là une piste de réflexion en favorisant le partage d'habitat intergénérationnel au sein des Résidences Autonomie ?

M. ALIX partage totalement le premier constat, il souligne que nous savons aussi que nos activités doivent être pensées au regard de leur utilité sociale et de l'attente des mutualistes avec lesquelles le lien doit être retendu. Notre offre de soins doit être développée pour participer à la lutte contre les déserts médicaux en restant ouverts à toutes formes de partenariats, y compris avec la médecine libérale.

M. BOURBON intervient sur la seconde partie de la question en indiquant que la réglementation des Résidences Autonomie nous interdit de mixer les populations et que, dans le cadre d'expérimentation sur des résidences sociales, les résultats obtenus sont peu probants.

Aucune autre demande d'intervention n'étant exprimée, le Président propose de passer au vote de l'affectation des résultats.

VOTE DU RAPPORT DE GESTION

Le Président soumet la résolution suivante : « Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé ».

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. FOURMOND soumet aux délégués la résolution suivante :

« Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice 2016, soit un déficit de - 2 628 546,61 €, de la façon suivante :

- Au fond de réserves libres à hauteur de -3 388 151,29 €
- Au report à nouveau - Gestion contrôlée (EHPAD) à hauteur de 1 043 430,80 €
- Au report à nouveau - Gestion contrôlée (SSIAD) à hauteur de 321 920,66 €
- Au report à nouveau - Gestion

contrôlée - Autres financeurs (ESAT) à hauteur de 608,69 €

- Au report à nouveau - Gestion contrôlée - Autres financeurs (CAH) à hauteur de 191 120,06 €
- Au report à nouveau - Gestion contrôlée - Autres financeurs (SAVS) à hauteur de - 14 891,53 €
- Au report à nouveau - Gestion contrôlée - Autres financeurs (SAD et SMAD) à hauteur de - 542 527,42 €
- Au report à nouveau - Gestion contrôlée - Autres financeurs (FAM) à hauteur de -240 056,58 €

Il est précisé que les résultats pour les établissements sous gestion contrôlée, inscrits dans les comptes de « Report à nouveau – Gestion contrôlée, seront affectés conformément aux décisions des tutelles ».

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président poursuit sur les résolutions habituellement adoptées en Assemblée Générale :

« L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à :

- La création ou la reprise de services ou d'établissements et de leurs autorisations de fonctionnement
- Toute vente, échange, location, acquisition immobilière ou mobilière, à adhérer ou à créer le cas échéant une SCI, à entreprendre tous travaux de construction, d'aménagement ou d'agrandissement et, d'une façon générale, à réaliser toute opération qui lui apparaîtrait utile pour doter les services de soins et d'accompagnement existants ou à

venir des locaux nécessaires à leur bon fonctionnement. »

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

« En application de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité et du décret du 10 février 2004 relatif à l'indemnisation des administrateurs, l'Assemblée Générale confirme sa décision du 30 juin 2014 visant à :

- Donner délégation au Conseil d'Administration pour définir les modalités d'indemnisation du Président et des administrateurs auxquels des attributions permanentes sont confiées
- Constituer une provision de trois plafonds annuels de Sécurité Sociale destinée à indemniser ces élus.

Elle ratifie dans ce cadre la décision prise par le Conseil d'Administration du 16/03/2017 :

- D'allouer au Président, au premier Vice-Président, au Secrétaire Général et au Trésorier Général, compte tenu de leurs attributions permanentes, une indemnité de fonction mensuelle s'élevant à :
 - un plafond de la Sécurité Sociale pour le Président
 - un demi-plafond de la Sécurité Sociale pour le premier Vice-Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	14
Nombre de voix pour l'adoption :	123

La résolution est adoptée.

« L'Assemblée Générale décide d'appliquer le barème FNMF pour le remboursement des frais de déplacement des élus. »

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune question d'actualité n'étant inscrite à l'ordre du jour, le Président propose de passer au point VIII.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

Le Président procède à la lecture de la dernière résolution et la met aux voix.

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités ».

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de délégués convoqués :	200
Nombre de délégués présents ou représentés :	137
Nombre de délégués ayant pris part au vote :	137
Nombre de voix contre l'adoption :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de voix pour l'adoption :	137

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant de clore cette Assemblée Générale et cette riche journée de travaux, le Président remercie les délégués pour leur participation ainsi que tous les contributeurs qui ont permis la réussite de cet événement.

Il invite ensuite les délégués à se rendre à l'espace cocktail pour clôturer cette journée et partager ensemble le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 18h00.

Bernard PLOMBIN
Secrétaire Général

RAPPORT DE GESTION

Nous avons à faire face aujourd'hui à de nouvelles données structurelles qui changent considérablement notre modèle et nos analyses et qui conduisent à penser que les évolutions en cours doivent changer assez profondément notre façon d'agir.

D'abord, notre modèle mutualiste doit sans cesse être réaffirmé et défendu. Notre modèle est certes spécifique et authentique. Pour autant, nous devons affirmer à chaque instant, pour tous nos projets et vis-à-vis de tous les décideurs (publics et privés), notre capacité à faire et notre légitimité. Les mots mutualité et mutualisme ne sont plus des sésames. Nous devons donc démontrer notre capacité à faire et à durer dans le temps.

Nous devons ensuite reconsidérer nos modèles économiques. Chaque activité est aujourd'hui étudiée de façon analytique par les financeurs

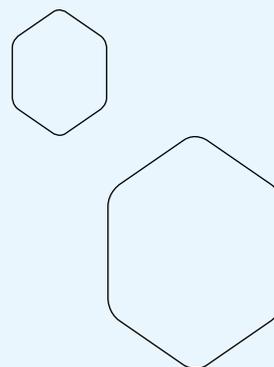
quand ils interviennent. Aussi devons-nous ajuster nos charges aux services rendus aux clients, usagers et patients.

Nous aurons également à faire face à des modifications substantielles réglementaires, tel est le cas du « reste à charge 0 » en optique, audition et dentaire. La mise en œuvre de cette volonté aura indubitablement des conséquences sur nos métiers.

La Mutualité a déjà démontré par le passé sa capacité à se transformer. Je ne doute pas de notre aptitude à affronter d'autres écueils.

En tout cas, nous sommes avertis et prêts pour le faire.

Gérard ALIX
Président de la MFN SSAM





ENVIRONNEMENT DE LA MFN SSAM

ENVIRONNEMENT NATIONAL ET ACTUALITÉ DU MOUVEMENT MUTUALISTE

L'année 2017 a été marquée par la campagne électorale pour les élections présidentielles. Un débat entre les candidats a été organisé par la Mutualité Française en février au Palais Brongniart à Paris pour que chaque candidat donne sa vision de la santé de demain, l'occasion pour les prétendants à l'Élysée de préciser leur programme sur l'avenir de notre système de santé. La Mutualité Française a proposé à tous les français de poser des questions aux candidats à l'élection présidentielle sur son site PlacedelaSante.fr et, à l'issue du 1^{er} tour, les programmes des deux finalistes ont été analysés sur le site.

La nomination du Pr Agnès BUZYN, au parcours professionnel remarqué, au poste de Ministre des Solidarités et de la Santé a été considérée comme favorable par le monde de la santé.



Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé

Autre temps fort pour le mouvement mutualiste, la publication au Journal Officiel de l'ordonnance réformant le Code de la Mutualité est intervenue en mai. Grâce à cette parution, la Réforme du Code de la Mutualité est entrée en vigueur et a désormais valeur réglementaire. Le projet de loi de ratification a été déposé au Parlement en septembre 2017.

Elle permet aux mutuelles de disposer d'un cadre juridique rénové et mieux adapté aux évolutions récentes du secteur afin d'améliorer leur fonctionnement et leur efficacité :

- La gouvernance des mutuelles et de leurs unions est modernisée :
 - les rôles respectifs de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration évoluent,
 - les modalités d'élection ou de désignation des délégués à l'Assemblée Générale sont clarifiées,
 - les modalités de vote sont simplifiées,
 - la formation des élus est renforcée.
- L'information et la protection des assurés sont renforcées :
 - les règles applicables aux différentes catégories d'organismes exerçant une activité d'assurance sont harmonisées afin de garantir la qualité et la lisibilité de la législation.
- Le champ des activités autorisées aux mutuelles et unions régies par le livre III du code de la Mutualité est ouvert à de nouveaux secteurs.
- Enfin, le dispositif de substitution (mécanisme permettant à une mutuelle du Livre II de transférer une partie ou l'intégralité de ses risques assurantiels à une autre mutuelle) est revu, afin de permettre un contrôle et une sécurité renforcés au profit des adhérents et des organismes mutualistes.

La Mutualité Française poursuit largement ses missions, notamment pour ce qui concerne sa participation aux problématiques d'accès aux soins.

Elle publie régulièrement de nouvelles données pour le baromètre Place de la Santé - L'Observatoire. Elle a réalisé 13 focus régionaux sur le prix des équipements et sur le reste à charge pour les Français en matière d'optique, de dentaire et d'audioprothèse.

Ces données permettent d'alimenter le débat sur le « Reste à charge zéro » en optique, prothèses dentaires et audioprothèse, mesure envisagée par le Gouvernement pour lutter contre le renoncement aux soins. Le reste à charge des français est estimé à 4,4 milliards d'euros après intervention du régime obligatoire et des complémentaires. Une large concertation a débuté début 2018, l'objectif du Gouvernement étant d'aboutir progressivement à un reste à charge zéro sur ces trois secteurs en 2022.

Cette mesure modifiera les équilibres économiques et de marché des secteurs concernés, qui sont, rappelons-le, prépondérants au sein de la MFN SSAM. À titre d'exemple, au niveau national, les prothèses dentaires ne représentent que 11% des actes des chirurgiens dentiste, mais 55% des recettes de leur cabinet. Le Gouvernement s'engage à trouver, avec les acteurs de ces secteurs, de nouveaux équilibres dans l'organisation et dans les modèles économiques des filières concernées.

ENVIRONNEMENT RÉGIONAL ET ÉVOLUTION DE NOS PARTENAIRES

Après plus d'un an de travail collaboratif et à l'issue de plusieurs mois de concertation, l'ARS Normandie a mis en consultation son Programme Régional de Santé en mars 2018. La consultation porte sur les trois documents constitutifs du PRS : Comité d'Orientation Stratégique (COS), Schéma Régional de Santé (SRS) et Projet Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Le 15 novembre 2017 l'Assemblée Générale constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de Normandie, sous l'appellation Normand'e.sante, a acté la fusion des GCS de Basse et Haute-Normandie, auxquels la MFN SSAM était adhérente notamment pour ses EHPAD.

Toujours soucieux d'orienter résolument nos activités vers l'innovation, le Conseil d'Administration a validé l'adhésion de la MFN SSAM au Pôle TES, structure servant d'intermédiaire entre les besoins en e-santé des professionnels et les solutions proposées par les entreprises fournisseurs de biens et services. Il s'agit, dans un premier temps, d'évaluer les services qui peuvent être apportés, tant en terme d'innovation pour nos métiers qu'en terme de mise en relation avec les autres acteurs de la santé sur le territoire, pour moderniser notre image et nous inscrire dans des perspectives de développement d'avenir.

Le Projet Régional de Santé de l'ARS Normandie





L'ANNÉE 2017 POUR NOTRE ENTREPRISE

Au cours de l'Assemblée Générale 2017, M. ALIX indiquait que les résultats 2016 devaient nous inciter à remettre en cause nos pratiques et notre modèle économique. Il proposait qu'une analyse soit menée sereinement, la pérennité de l'Union n'étant pas menacée compte tenu de la hauteur des fonds propres disponibles.

Toutefois, cette situation appelait une réaction, d'autant que plusieurs des activités de l'Union affichaient un déficit sur l'exercice, dû à des causes structurelles et non conjoncturelles et la situation, en l'état, était durable.

Le Président souhaitait que l'UT se repositionne sur ses métiers et juge de leur viabilité économique pour engager un redressement dès l'exercice 2017.

LE CONSTAT D'UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

L'arrêté des comptes intermédiaire au 30/04/2017 confirmait la tendance pressentie et montrait des écarts importants par rapport au budget 2017, notamment sur les filières Biens Médicaux et Offre de Soins. Le déficit envisagé sur l'année 2017 était estimé équivalent à celui de 2016, atteignant des seuils non acceptables.

Cette situation semblait laisser peu d'espoir de redressement à court terme. Les évolutions de notre environnement, particulièrement mouvantes, liées à la stratégie des mutuelles (conventionnements et réseaux de soins), aux politiques publiques (contrats responsables et limitation des équipements remboursés en optique à 1 tous les 2 ans), à la concurrence, à la fiscalité, nécessitaient de s'engager volontairement dans une démarche dynamique.

Dès la fin du 1^{er} semestre 2017 le Bureau a décidé de prendre des mesures conservatoires, défensives, pour supprimer les foyers de perte et éviter d'avoir à prendre des décisions plus lourdes de conséquences, notamment sur le plan social. Il a demandé à la Direction Générale de préparer un plan d'action global pour esquisser la trajectoire à suivre, le futur périmètre de l'entreprise et des mesures efficaces de redressement. Il a souhaité que la réflexion vise l'analyse économique de tous les SSAM de façon à ce que les choix (arrêter, continuer, développer) puissent être faits en toute connaissance de cause.

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION

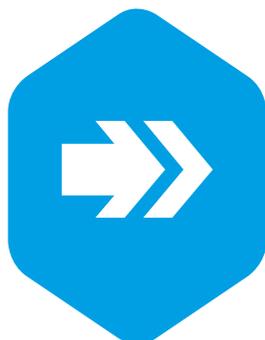
Ce plan d'action a recueilli au sein de l'entreprise un écho favorable.

Les mesures déjà prises ne peuvent pas pour la plupart se traduire dans les comptes de l'exercice 2017, voire engendreront sur cet exercice des coûts supplémentaires liés à leur mise en œuvre, notamment du fait du temps d'analyse nécessaire activité par activité. L'exercice 2018 ne comptabilisera pas non plus le résultat de ces mesures en année pleine.

LES ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISATION

Fin 2017, M. BOURBON a informé le Président qu'il ferait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2018. Le Président a proposé au Bureau de le décharger de ses fonctions opérationnelles de Directeur Général à la date du 1^{er} janvier 2018 et fait part de sa décision de nommer M. Arthur HAVIS à ce poste à cette date. M. BOURBON restait conseiller auprès du Président pendant le 1^{er} trimestre 2018 afin de continuer à faire bénéficier l'Union de ses réseaux et de son expérience et conduire à terme certains dossiers en cours.

Arthur HAVIS
est nommé
Directeur
Général de la
MFN SSAM au
1^{er} janvier 2018



PERSPECTIVES 2018

Nous devons concilier dorénavant notre développement basé sur l'utilité sociale et la pérennité de nos activités qui sous-tend un équilibre économique nécessaire.



LA RÉSIDENCE ACCUEIL DE ROUEN

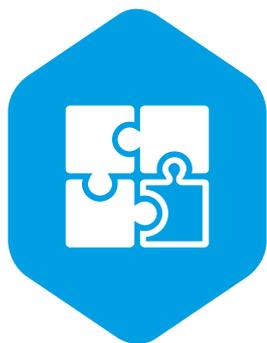
Après des aléas administratifs qui ont retardé ce projet, le début des travaux est annoncé pour septembre 2018. La résidence, située rue Chassellevie à Rouen, comportera 17 appartements de type studio (environ 25 m²) au sein d'une Résidence Accueil qui fonctionnera en réseau avec les structures existantes sur le territoire.

La Résidence Accueil est destinée à des personnes adultes en difficulté de vie due à des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours. Les résidents accueillis devront être stabilisés dans leur handicap psychique, c'est-à-dire disposer d'un traitement médical et/ou psychiatrique suivi et accepté. La stabilisation des troubles psychiques devra être suffisante pour que le résident soit à même de respecter et de bénéficier des règles de vie semi-collective.

Ces adultes devront être suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin.

Sa spécificité est d'offrir aux résidents la garantie d'un accompagnement sanitaire et social, organisé dans le cadre de partenariats formalisés avec des structures de soins (Centre Hospitalier du Rouvray) et médico-sociales (SAVS, GEM, SAMSAH, ...).

Le projet social de la Résidence promeut l'autonomie des personnes et leur ouvre des perspectives de participation à la vie sociale. Il vise à l'intégration de la structure dans l'environnement social et faciliter l'articulation avec les acteurs locaux.



LES ACTIVITÉS

FILIÈRE DES BIENS MÉDICAUX



OPTIQUE

ENVIRONNEMENT ET ACTUALITÉ GÉNÉRALE

À venir, le projet de " reste à charge 0 ", prévu par le gouvernement, pourrait fragiliser davantage les chiffres d'affaires et la marge des centres optiques.

La mise en place des nouveaux devis réglementaires est également attendue avec la création de prestations pré et post délivrance des équipements.

HARMONISATION DU LOGICIEL MÉTIER

L'année 2017 a été celle de l'harmonisation logicielle sur les centres optiques de la MFN SSAM.

Les 68 centres optiques ont migré sur le logiciel métier Visaudio optique de janvier à novembre 2017.

Cela a permis d'harmoniser les méthodes de travail sur tous les centres et de n'avoir aujourd'hui qu'une seule base de données, au lieu de 4 précédemment.

RÉNOVATION / TRANSFERT / CRÉATION DE CENTRES

Plusieurs dossiers de rénovation/transfert de centres ont été travaillés en 2017 :

- Le magasin du Havre Coty a été transféré début 2018, à un centaine de mètres de l'ancien magasin sur une zone beaucoup plus attractive, proche de l'entrée du centre commercial de l'espace Coty.
- Les autres travaux prévus sont des rénovations (L'Aigle, Verneuil-sur-Avre, Argentan, Caen Côte de Nacre, Caen Bernières) et des transferts de magasins (Montivilliers, Évreux par regroupement des deux magasins existants sur un nouveau lieu). Ces travaux débiteront en 2018.
- Le centre du Havre Caucriauville a été fermé au 31/12/2017. L'implantation des centres de la région havraise est de ce fait rationalisée avec le transfert des magasins du Havre Coty et celui de Montivilliers.

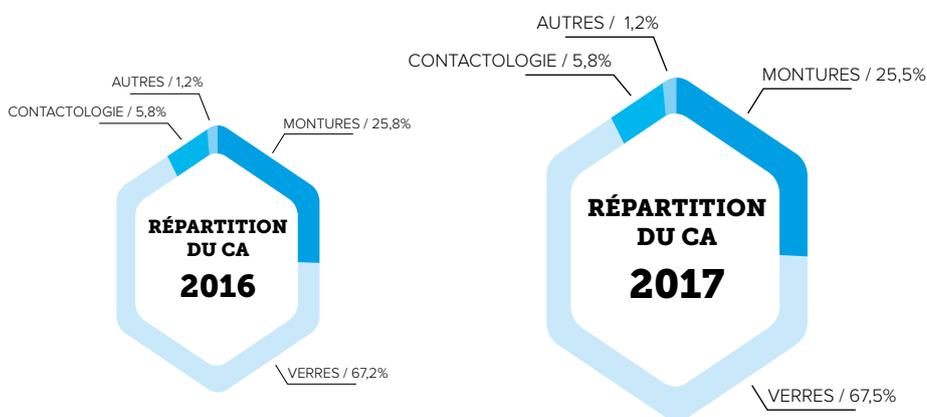
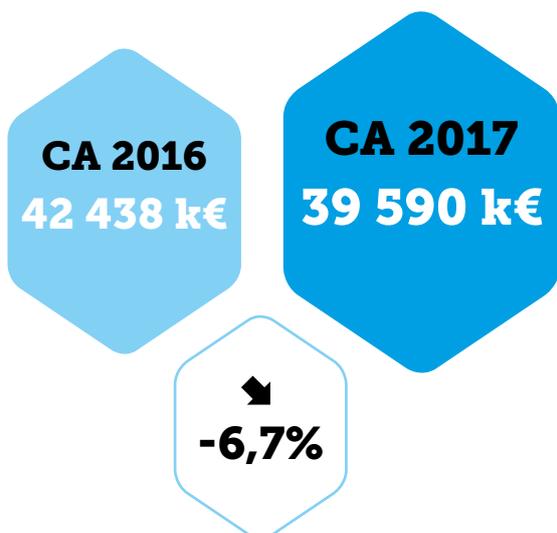
CHIFFRES CLÉS

La diminution du nombre d'ordonnances constatée au sein de la MFN SSAM est liée en partie à la baisse de la prise en charge des remboursements par les complémentaires santé due à la limitation de la prise en charge à un équipement tous les 2 ans, et se positionne dans la tendance du reste du réseau des Opticiens Mutualistes.



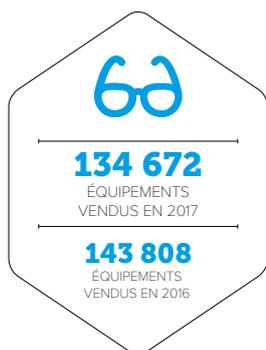
Au niveau national, sur l'ensemble de l'année 2017, les ventes des opticiens accusent un recul de -1% et celui des Opticiens Mutualistes affiche un repli de 4,5%.

Notre chiffre d'affaires s'est érodé de près de 6,7% à fin 2017 par rapport à 2016 et s'établit à 39,6 millions d'€ HT.



Réseaux de Soins : 7 magasins ont été nouvellement affiliés à Santéclair en décembre 2017

(L'Aigle, Rots, Falaise, Dieppe, Franqueville-Saint-Pierre, Hérouville-Saint-Clair, Lillebonne). Ces centres sont à surveiller : une augmentation de l'activité pourrait s'opérer.



LA COMMUNICATION

En 2017 nous avons souhaité prolonger les actions de communication menées depuis 2015 sur le territoire normand.

Une campagne à 360 °

4 vagues de communication pour être présent sur tout le territoire (14 villes en affichage et 10 radios) et, pour la première fois, une présence à la télévision d'avril à novembre avec une pause estivale sur la météo de France 3 Normandie.

Les objectifs de cette campagne :

- Renforcer la notoriété de notre enseigne
- Renforcer l'envie de se rendre en magasin
- Rajeunir notre clientèle

Une campagne qui fonctionne

Selon une étude réalisée auprès d'Ipsos en décembre 2017 sur une cible de 450 personnes résidant en Normandie :

- La campagne a touché quasiment un habitant sur deux
- La campagne augmente la notoriété spontanée de l'enseigne (par rapport à 2015)
- Une complémentarité des médias (affichage, radio, TV) qui prouve son efficacité pour travailler l'attractivité et l'image de l'enseigne
- Une campagne qui est bien perçue par nos clients

Une présence sur le terrain

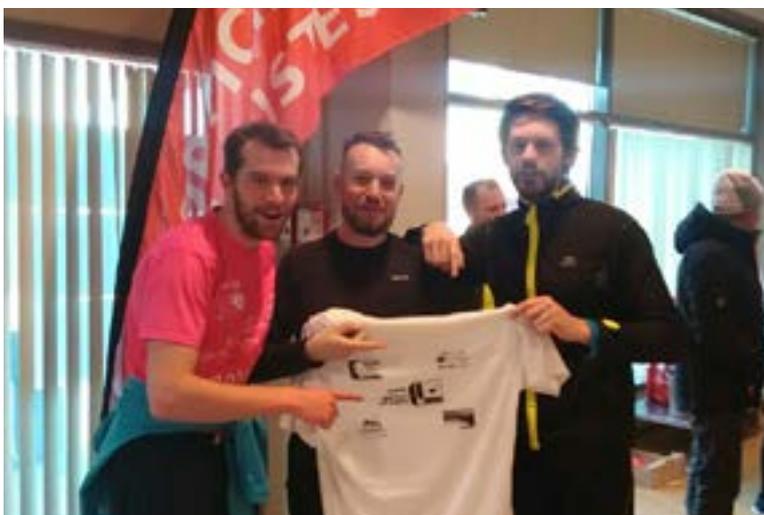
Cette année chaque magasin Les Opticiens Mutualistes a eu la possibilité de soutenir un manifestation de proximité afin de renforcer notre ancrage local. Plus d'une vingtaine de manifestations dans des domaines diversifiés : sport, associations de commerçants, manifestations culturelles ...



Campagne de communication des Opticiens Mutualistes - Septembre 2017



Campagne de communication des Opticiens Mutualistes - Novembre 2017



Sponsoring pour le Trail de Dieppe (Les Opticiens Mutualistes participant)

Pour la tête ...

Les enseignes Audition Mutualiste et Les Opticiens Mutualistes ont apporté leur soutien à deux manifestations gratuites à fort rayonnement sur les métropoles de Caen et Rouen

- Audition Mutualiste était partenaire des *Terrasses du jeudi* à Rouen : à ce titre ce sont près de 2 000 bouchons d'oreilles qui ont été distribués lors des 4 jeudis de juillet aux participants pour sensibiliser aux risques auditifs
- Les Opticiens Mutualistes étaient partenaires de la manifestation *Éclat(s) de rue* qui propose une programmation culturelle tout public sur la période estivale à Caen

Et les jambes

Les Opticiens Mutualistes ont associé leur nom à deux clubs sportifs emblématiques de la région : le Rouen Hockey Elite (RHE) et le Stade Malherbe de Caen. Ces soutiens ont été l'occasion de mettre en avant notre enseigne par la diffusion d'un spot et l'affichage de banderoles lors de deux rencontres (Rouen/ Chamonix et Caen/Lyon). Un jeu concours accessible depuis des sites internet des deux clubs sportifs a été proposé aux supporters... et quel succès ! Ce sont plus de 2 000 personnes qui ont participé aux jeux concours.

L'ensemble des actions de communication menées pour la filière optique représente 1,13% du CA annuel réalisé par la filière optique en 2017.



Match de football Caen/Lyon du 3 décembre 2017



Match de hockey Rouen/Chamonix du 24 novembre 2017



AUDITION

HARMONISATION DU LOGICIEL MÉTIER

Le logiciel métier a été uniformisé en novembre 2017 sur les centres Audition Mutualiste. Tous utilisent désormais le logiciel Visaudio audition avec une seule base de données.

L'harmonisation tarifaire a été travaillée et mise en place sur tous les centres de la MFN SSAM.

RÉNOVATION / TRANSFERTS DE CENTRES

Des dossiers de travaux/rénovation de centres ont été travaillés sur 2017 : Argentan, Caen Bernières (intégration du centre d'audioprothèse de Caen Oratoire sur le même lieu que le centre optique) et Rouen gauche (avenue de Bretagne).

Les travaux ont débuté fin novembre 2017 sur ce dernier centre.

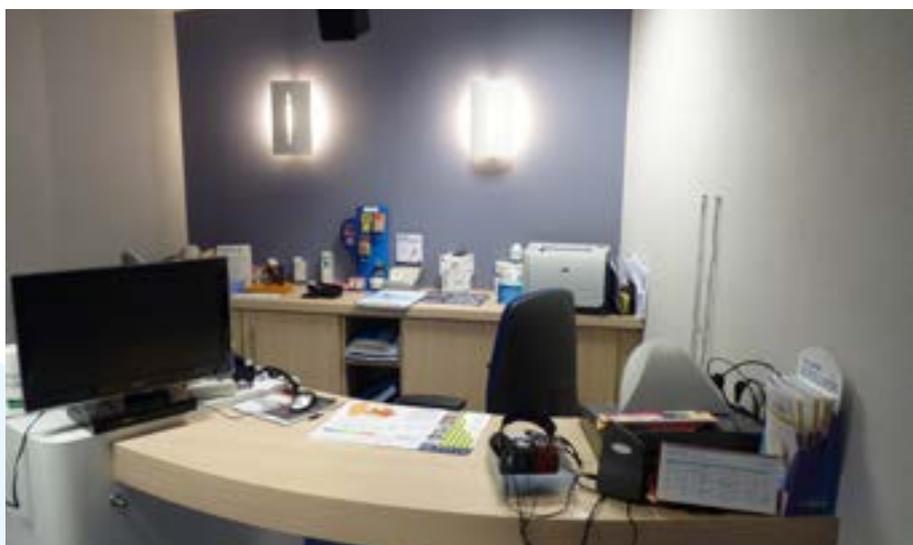
ENVIRONNEMENT ET ACTUALITÉ GÉNÉRALE

À venir le projet de "reste à charge 0", prévu par le gouvernement, pourrait venir impacter le chiffre d'affaires des centres Audition Mutualiste.

La mise en place des nouveaux devis est également attendue avec la création de prestations pré et post délivrances des aides auditives.

La rémunération des audioprothésistes et des assistantes en audioprothèse a été entièrement revue en 2017 pour que la MFN SSAM présente une certaine attractivité vis-à-vis des audioprothésistes, en lien avec les recommandations du réseau Visaudio.

En 2017, le centre de Bayeux a été rouvert à raison d'une journée par semaine. Les centres de Vire et Flers ont été fermés au 31 décembre 2017.



Un cabinet d'audioprothésiste à Dives-sur-Mer

CHIFFRES CLÉS

CA 2016
3 791 k€

CA 2017
3 462 k€

↓
-8,7%

ACCESSOIRES / 10,1%



APPAREIL / 89,9%

ACCESSOIRES / 11,4%



APPAREIL / 88,6%



2 391

APPAREILS VENDUS EN 2017

2 617

APPAREILS VENDUS EN 2016

44%

DES VENTES SONT CONVENTIONNÉES

IDEM EN 2016

1 278€

PRIX MOYEN D'UN ÉQUIPEMENT EN 2017

CONTRE **1 313 €** EN 2016



Les chiffres nationaux à la fin du 3^e trimestre indiquent une évolution du marché de plus de 10% en lien avec l'augmentation des seniors au sein de la population française.

Notre chiffre d'affaires s'est érodé de près de 8,7% à fin 2017 par rapport à 2016 et s'établit à 3,4 millions d'€ HT.

Malgré un marché en croissance continue, le manque de professionnels diplômés pénalise l'activité audioprothèse de la MFN SSAM. À noter le départ de 2 audioprothésistes en 2017. Un travail est mené conjointement par la filière et les Ressources Humaines sur cette problématique recrutement.



Réouverture du centre Audition Mutualiste de Bayeux à raison d'une journée par semaine

FILIÈRE DES OFFRES DE SOINS ET DE PREMIER RECOURS



SOINS INFIRMIERS

L'activité du CSI de Bayeux en hausse depuis son intégration fin 2015 au sein du pôle de santé a permis la consolidation d'un CDD en CDI

Structures de proximité dans la filière des Soins de premier recours, les Centres de Santé Infirmiers (CSI) dispensent sur prescription médicale des soins infirmiers en centre et/ou à domicile. Ouverts à tous, quels que soient les soins à pratiquer ou la pathologie, les CSI garantissent le libre choix pour les patients. Les centres pratiquent le tiers payant et appliquent les tarifs conventionnels.

L'Accord National passé avec l'Assurance Maladie en 2015 a confirmé les spécificités des CSI. Ils s'engagent à respecter une continuité de soins, un travail en équipe, de la prévention, des soins spécifiques auprès des publics fragiles, le tout avec une garantie de qualité pour une prise en charge globale des patients. Le respect de ces engagements entraîne le versement de rémunérations par l'Assurance Maladie.

La MFN SSAM gère 4 centres de Soins situés dans le Calvados à Dives-sur-Mer, Hérouville-Colombelles, Bayeux et dans la Manche à Saint-Pair-sur-Mer.

Intervenant auprès de publics fragilisés tant sur le point de la santé que sur l'aspect économique, l'activité et les équipes des CSI sont globalement stables. Le CSI de Saint-Pair-sur-Mer reste en difficulté, n'ayant pas réussi à se développer dans ce secteur géographique devenu très concurrentiel avec les cabinets d'infirmiers libéraux.

L'activité du CSI de Bayeux en hausse depuis son intégration fin 2015 au sein du pôle de santé a permis la consolidation d'un CDD en CDI.

La mise en place en 2017 pour les 4 CSI d'un outil de suivi des temps de travail a permis une réorganisation des plannings.

Depuis quelques années, nous avons relevé une part non négligeable de l'activité des CSI adossée à la prévention lors, notamment, des campagnes de vaccination contre la grippe ainsi que l'accompagnement à la santé en assurant la préparation de piluliers et le suivi des traitements auprès des personnes âgées ou handicapées.

Le travail en réseau se développe, des conventions sont signées avec les HAD et les SSIAD. Le CSI de Dives a notamment été partenaire dans le cadre d'une étude sur l'élimination des déchets des soins (ou DASRI) à domicile. Cette étude portée par le Réseau National des Centres de Santé Mutualistes (RNCSM) a pour ambition de proposer à terme des recommandations de bonnes pratiques qui seraient déclinables en matière de gestion des DASRI sur tous les services du Maintien à Domicile (CSI, SSIAD et SAAD).

Les projets à venir se fixent dans le cadre de l'accord national :

- accueil et encadrement des futurs professionnels,
- développement des outils numériques permettant l'accès au dossier de soins depuis le domicile et une meilleure traçabilité des soins,
- engagement dans une démarche qualité en lien avec le RNCSM.



Affiche de la campagne pour la vaccination réalisée par le Ministère de la Santé, relayée par nos SSAM

CHIFFRES CLÉS

3 299

PATIENTS EN 2017

CA 2016
1 286 k€

CA 2017
1 266 k€

↓
-1,6%



DENTAIRE

Des efforts importants ont été réalisés pour fiabiliser les recrutements [...] 14 embauches ont pu être réalisées en 2017

ACTIONS MENÉES EN 2017

En 2017 nous avons à nouveau constaté de forts mouvements au sein de nos praticiens : 20 départs ont été comptabilisés et 14 embauches ont pu être réalisées, dont 9 sur le 2^e semestre. Des efforts importants ont été réalisés pour fiabiliser les recrutements. Après la diffusion de la charte du recrutement auprès de ses prestataires la filière a rédigé et mis en œuvre la procédure d'intégration des praticiens, de l'acceptation de la candidature à la prise de poste.

En parallèle la formation pré-embauche a été confiée à un praticien (CCAM, code de déontologie) et une démarche de coaching technique est désormais possible pour les jeunes praticiens.

Concernant les assistantes dentaires le recrutement a été orienté uniquement vers des assistantes dentaires qualifiées afin de tenir compte du décret publié en décembre 2016. Les assistantes dentaires déjà en poste et pas encore titulaires de la qualification sont peu à peu inscrites à des cursus de formation.

En 2017 nous avons également réuni pour la 1^{ère} fois, au travers de 2 réunions, l'ensemble du personnel de la filière afin d'évoquer non seulement le fonctionnement des centres mais également des dossiers plus techniques.

Ces réunions ont aussi permis d'aborder des éléments de langage communs. L'ensemble du personnel ayant participé à ces réunions a pu s'exprimer librement en posant ses questions.

Les praticiens ont eu la possibilité de s'inscrire à des formations internes : prothèse complète, implantologie, AFGSU, Radioprotection patient ; les assistantes ont de leur côté participé à des formations hygiène et asepsie et pratique implantaire.

Après avoir saisi, en début d'année, les données liées à l'Accord National régissant les centres de santé, nous avons initié les réunions de coordination entre praticiens.

La mise en place du devis conventionnel a été préparée pendant de nombreux mois ce qui, techniquement, n'avait pas été possible auparavant compte tenu de contraintes informatiques.

Pour conclure, la filière dentaire a consacré ses efforts au recrutement et à l'intégration des praticiens afin de pérenniser l'activité des centres. Elle s'est également attachée au respect des contraintes réglementaires (devis conventionnel, procédure de déclaration des événements indésirables, Accord National, etc) Enfin, elle n'a pas oublié la maîtrise des coûts en réalisant une nouvelle négociation des tarifs avec les prothésistes dentaires.

CHIFFRES CLÉS

CA 2016
29 722 k€

CA 2017
26 809 k€

↘
-9,8%

ORTHODONTIE ET
IMPLANTOLOGIE / 1,47%

SOINS / 31,66%

**RÉPARTITION
DU CA
2016**

PROTHÈSES / 66,87%

ORTHODONTIE ET
IMPLANTOLOGIE / 2,28%

SOINS / 30,29%

**RÉPARTITION
DU CA
2017**

PROTHÈSES / 67,43%

TRANSFERT D'ACTIVITÉ

Le centre dentaire de Vernon Artisanat a été regroupé avec celui de Vernon Parc. Le centre dentaire de Oissel, mono fauteuil, a été fermé comme présenté dans le plan d'action de juillet 2017. Les patients ont été orientés vers les centres mutualistes de proximité le cas échéant.

COMMUNICATION POUR FAVORISER LE RECRUTEMENT DE PRATICIENS

NOUS RECRUTONS DES CHIRURGIENS DENTISTES

SOINS & PROTHÈSES

ORTHODONTIE
ENFANTS ET ADULTES

IMPLANTOLOGIE
CHIRURGICALE, PROTHÈSES
IMPLANTO-PORTÉES

CONTACTEZ-NOUS SUR rejoignez-nous@mfn-ssam.fr
EN INDIQUANT « RECRUTEMENT DENTAIRE » DANS L'OBJET

RÉSEAU NATIONAL
ESPACE DENTAIRE
MUTUALISTE

MUTUALITÉ
FRANÇAISE
NORMANDIE
SERVICES DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTE

REJOIGNEZ LE 1^{ER} RÉSEAU DE PROXIMITÉ EN NORMANDIE

- ✓ AVEC PLUS DE 115 000 PATIENTS
- ✓ 40 CENTRES DE SANTÉ DENTAIRE
- ✓ 270 COLLABORATEURS MOTIVÉS

BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES

- ✓ UNE RÉMUNÉRATION À L'ACTE ET LES AVANTAGES DU SALARIAT
- ✓ AUCUNE CONTRAINTES ADMINISTRATIVE ET DU MATÉRIEL PERFORMANT
- ✓ LES AVANTAGES D'UNE GRANDE ENTREPRISE (COUVERTURE RETRAITE, COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, PRÉVOYANCE...)

Une insertion pour le magazine L'Information Dentaire



PHARMACIE

ENVIRONNEMENT ET ACTUALITÉ GÉNÉRALE

L'année 2017 confirme le lent mais certain déclin du nombre de pharmacies (libérales et mutualistes) en France puisque 211 ont fermé sur l'année écoulée (dont 5 en Normandie).

Un récent rapport de la Cour des Comptes préconise même « la fermeture de près d'une pharmacie sur deux en France. Elle considère qu'il faudra supprimer 10 400 officines sur les 21 400 pharmacies existantes » pour aider à diminuer les coûts de distribution des médicaments en ville.

Dans ce contexte, les pharmacies mutualistes de Normandie ont vu leur CA diminuer de 5,8% en 2017 versus 2016.

Concernant la convention pharmaceutique qui vise à dé-corréler la rémunération des pharmaciens du prix des médicaments, plusieurs évolutions sont à noter :

- Modification à partir du 1^{er} janvier 2018 la marge dégressive lissée (MDL) rémunérant l'activité officinale sur les 2 premières tranches.
 - PFHT entre 0 et 1,91 € : 10% (actuellement 0%)
 - PFHT entre 1,92 et 22,90 € : 21,4% (actuellement 25,5%)

**La Cour des Comptes
préconise " la fermeture
de près d'une pharmacie
sur deux en France "**

- Publication au Journal Officiel d'un avis approuvant l'avenant n°11 à l'accord du 6 janvier 2006 portant sur :
 - La Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) des pharmaciens d'officine sur les génériques et fixant, pour cette année, un objectif national de substitution de 86%
 - L'engagement pluriannuel et arrivée de nouveaux honoraires à l'acte pharmaceutique
 - Le développement de nouvelles missions avec les modifications souhaitées sur les entretiens pharmaceutiques, l'instauration des bilans de médication et la programmation de nouveaux avenants sur les prochaines années
 - La revalorisation d'aides liées à la simplification administrative.

Néanmoins, pour être applicable aux pharmacies mutualistes, l'avenant n° 11 (de même que le 12 sur le bilan de médication partagé) doit être transposé par arrêté. Les démarches de l'UNPM avec l'aide des services de la FNMF devraient aboutir dans ce sens au premier semestre 2018.

CHIFFRES CLÉS

CA 2016
12 112 k€

CA 2017
11 474 k€

↓
-5,3%

VENTES NON
ORDONNANCÉES / 14,7%

**RÉPARTITION
DU CA
2016**

VENTES
ORDONNANCÉES / 85,3%

VENTES NON
ORDONNANCÉES / 14,6%

**RÉPARTITION
DU CA
2017**

VENTES
ORDONNANCÉES / 85,4%



14,6%

VENTES NON
ORDONNANCÉES EN 2017

14,7%

VENTES NON
ORDONNANCÉES EN 2016



85,4%

VENTES ORDONNANCÉES
EN 2017

85,3%

VENTES ORDONNANCÉES
EN 2016

FAITS MARQUANTS 2017

- Réimplantation et rénovation de la pharmacie de Rouen
- Intégration de la gestion des flux de piluliers de l'EHPAD de Tourville-la-Rivière à la pharmacie de Canteleu
- Accroissement toujours constant du nombre de délivrances de spécialités génériques



La pharmacie mutualiste de Rouen (76)

LA COMMUNICATION

En 2017 nous avons lancé une nouvelle campagne d'information pour les 11 pharmacies mutualistes normandes.

En s'appuyant sur la newsletter, qui existe depuis 2014 et qui regroupe 3 716 abonnés, nous avons mis en place des campagnes trimestrielles d'information en vitrine.

Le principe ?

Chaque trimestre, sont mis en avant trois produits qui répondent aux besoins de saison ou aux actions de préventions menées par l'Union régionale ou au niveau national (le mois du diabète, le moi(s) sans tabac etc.).



La campagne de rentrée des Pharmacies Mutualistes

FILIÈRE DES SERVICES À LA PERSONNE



PERSONNES ÂGÉES

LES EHPAD

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

La MFN SSAM constate, tout comme les autres gestionnaires d'EHPAD, un fort taux d'absentéisme au sein de ces structures, qui complexifie leur gestion quotidienne. Cette problématique, très médiatisée en 2018, constitue un des facteurs d'alerte sur un mal-être des personnels et met en exergue le manque de moyens financiers accordés pour le fonctionnement des EHPAD qui accueillent des résidents dont l'autonomie est de plus en plus réduite.

BELLE COLOMBE

Établissement ouvert en 1998, cet EHPAD situé sur la commune de Colombelles (14) propose 82 lits en hébergement permanent et temporaire (dont une unité protégée de 15 logements). 14 places de PASA ont été ouvertes pour les résidents en 2013. L'EHPAD possède 15 places d'accueil de jour dont 10 externalisées.

De gros travaux pour une remise aux normes de la cuisine ont été réalisés.



97% DE TAUX
D'OCCUPATION*



JEAN FERRAT

Établissement ouvert en décembre 2012, cet EHPAD situé sur la commune de Canteleu (76) propose 87 lits en hébergement permanent et temporaire (dont une unité protégée de 10 lits). L'EHPAD possède 6 places d'accueil de jour ouvertes en février 2014.



98% DE TAUX
D'OCCUPATION*



*Taux d'occupation annuel lissé



L'ORÉE DU GOLF

Établissement ouvert en août 2015, cet établissement situé sur la commune d'Épron (14) propose 116 lits en hébergement permanent et temporaire (dont une unité protégée de 28 lits). L'EHPAD possède un accueil de jour de 12 places.



95% DE TAUX D'OCCUPATION*

LA SOURCE

Établissement ouvert le 5 janvier 2015, cet EHPAD situé sur la commune de Mondeville (14) propose 112 lits en hébergement permanent et temporaire (dont une unité protégée de 40 logements et une unité psychique de 10 places). L'EHPAD possède 10 places d'accueil de jour ouvertes en octobre 2015.



97% DE TAUX D'OCCUPATION*



LE JARDIN D'ELSA

Établissement ouvert en novembre 2011, cet EHPAD situé sur la commune d'Ifs (14) propose 104 lits en hébergement permanent et temporaire (dont une unité protégée de 20 lits). L'EHPAD possède 12 places d'accueil de jour.

L'établissement accueille en outre les enfants de la grande section de la crèche municipale pour le déjeuner.



97,7% DE TAUX D'OCCUPATION*



*Taux d'occupation annuel lissé

SAINT-JUST

Établissement ouvert en juin 2014, cet EHPAD situé sur la commune du Havre (76) propose 85 lits en hébergement permanent et temporaire (dont une unité protégée de 13 logements). 12 places de PASA ont été ouvertes pour les résidents de l'établissement. L'EHPAD possède 10 places d'accueil de jour.



98% DE TAUX D'OCCUPATION*



LES JONQUILLES

Établissement repris en gestion au 1^{er} juillet 2016 (anciennement géré par le CCAS), cet EHPAD situé sur la commune de Tourville-la-Rivière (76) propose 70 lits en hébergement permanent et temporaire.

Le projet de reconstruction est toujours à l'étude incluant une extension de capacité de 18 ou 20 places ainsi qu'un accueil de publics diversifiés dans des unités spécifiques et sécurisées.



89% DE TAUX D'OCCUPATION*



« UNE MAILLE À L'ENDROIT, UNE MAILLE À L'ENVERS POUR UNE BELLE CAUSE »

Bonnets, écharpes et chaussettes tricotés main, cet hiver les Résidents de l'Ehpad l'Orée du Golf ont tricoté pour les sans-abris.

Cette initiative menée en partenariat avec l'association « Gamelles Pleines » permet aux résidents de mettre leur savoir-faire au profit des plus démunis.

Les premières créations ont été remises à l'association le 15 décembre 2017 lors du repas de Noël organisé au sein de l'établissement.

Lors de cette journée, les bénévoles de l'association ont animé un stand d'information et de rencontre avec les familles afin de partager expériences et impressions sur ce projet commun.



« ELOGE DU PORTRAIT À L'EHPAD DE COLOMBELLES »

Magali Gaunet, animatrice à l'Ehpad Belle Colombe, est à l'initiative d'une belle rencontre : celle de ses résidents avec Didier Carluccio. Ce photographe « illumine » le portrait des anciens.

Son regard objectif s'est posé sur une trentaine de résidents : sonder l'image du vieillissement, questionner la vie elle-même, offrir aux familles une perception positive, tels sont les fondements de cette collaboration.

Pour Carole Mairand, Directrice de l'établissement, l'effet est thérapeutique : « cette superbe animation a permis de redonner une grande estime de soi aux résidents ! ».



LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Le taux d'occupation des résidences autonomie a augmenté tout au long de l'année 2017 malgré des départs. Le travail de communication auprès des partenaires et des collectivités engagé par les responsables en est la principale raison. La dynamique est présente et doit se poursuivre afin de réduire le déficit de la filière.

LA ROSERAIE

Établissement ouvert en février 2004 sur la commune de Blainville-sur-Orne (14), il comprend 39 appartements, du studio au F2. 4 appartements sont vacants à fin décembre 2017.



LES COQUELICOTS

Établissement ouvert en avril 2013 sur la commune de Falaise (14), il comprend 49 appartements, du studio au F2. La résidence Les Coquelicots a vu son taux d'occupation augmenter en 2017 malgré plusieurs départs (+ 6% par rapport à 2016) : 26 étaient vacants à fin décembre 2017.



LES RIVES DE L'ORNE

Établissement ouvert en août 2013 sur la commune de Caen (14), la RA comporte 67 appartements, du F1 au F3. Tous les F3 sont loués et une liste d'attente existe sur cette catégorie d'appartement. 24 appartements restent vacants à fin décembre 2017.



LES PENSÉES

Établissement ouvert en juillet 2012 sur la commune de Fleury-sur-Orne (14), la RA comprend 48 appartements, du studio au F2. 6 appartements sont vacants à fin décembre 2017.



MARIUS LECLERCQ

Établissement ouvert en 1996 sur la commune de Damigny (61), la RA comprend 14 appartements permanents et 1 appartement temporaire. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des appartements était loué ainsi que le temporaire.



*Taux d'occupation annuel lissé



MAINTIEN À DOMICILE

La proportion des personnes âgées de 80 ans et plus dans la population française devrait doubler entre 2010 et 2060 pour atteindre, selon une projection élaborée par l'INSEE, environ 8,4 millions de personnes.

90% des français expriment le souhait très net de rester chez eux le plus longtemps possible même en cas de maladie, d'accident de la vie ou de perte d'autonomie.

L'espérance de vie, les changements de société (mode de vie, structures familiales) ont engendré, au cours de ces dernières décennies, de nouvelles solutions pour venir en aide aux personnes âgées et dépendantes.

Le maintien à domicile est devenu une alternative incontournable.

Le concept de « maintien à domicile » résume l'ensemble des prestations qui sont rendues par un tiers pour qu'une personne, dont l'autonomie est réduite de façon temporaire ou permanente, puisse continuer à vivre chez elle dans de bonnes conditions.

La MFM SSAM a toute légitimité pour répondre à ces attentes de la population normande, elle gère pour cela 15 services de maintien à domicile.

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Avec 422 places autorisées, les 8 SSIAD et les 130 salariés concourent au maintien à domicile des personnes en grande perte d'autonomie. Occupés à 90% en 2017, ils doivent relever le défi de répondre à une forte attente des bénéficiaires dans un cadre budgétaire contraint.

En 2017, 3 SSIAD ont changé d'Infirmière Coordinatrice (responsable de service), tout en gardant la dynamique des travaux inter-ssiad déjà engagés depuis plusieurs années (harmonisation des pratiques, procédures etc..).

422
places pour
les 8 SSIAD en
Normandie

Le SSIAD de Condé-sur-Noireau participe depuis fin 2017 à une expérimentation partagée avec 2 autres SSIAD voisins, intégrant un psychologue, nouveau professionnel dans l'équipe SSIAD.

2018 sera sans doute une année de changements de pratiques pour les SSIAD du Calvados et de l'Orne. En effet, à l'initiative de l'ARS, et comme déjà en Seine-Maritime, les SSIAD ont participé activement à des groupes de travail pour élaborer de façon conjointe un référentiel de bonnes pratiques modifiant de façon notable les rôles et fonctions des SSIAD dans le maintien à domicile. Le rôle du SSIAD doit s'inscrire davantage encore dans les réseaux de coordination Domicile et Gérontologiques, développer les partenariats et les relais afin de permettre une meilleure cohésion dans le parcours de soins et de vie.

LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES ALZHEIMER

Les 2 ESA, basées dans l'Orne, de chacune 10 places, accompagnent des personnes présentant des troubles cognitifs de type Alzheimer. Intervenant en début de maladie, elles proposent aux bénéficiaires et à leur entourage des séances favorisant le mieux vivre avec cette maladie.

Rattachée à un SSIAD, l'équipe se compose d'une ergothérapeute, d'une infirmière, d'assistants en soins de gérontologie. Elle travaille en partenariat avec d'autres SSIAD afin de pouvoir couvrir le territoire défini dans l'autorisation.

L'ESA de Mortagne-au-Perche a vu, début 2017, l'arrivée d'une nouvelle ergothérapeute.

Les 2 ESA de la MFN SSAM échangeaient déjà beaucoup sur leurs pratiques, elles partagent désormais en inter-ESA sur le département et départements voisins afin de pouvoir apporter un service le plus cohérent possible sur un même territoire.

La formation de nouveaux ASG en 2018 devrait permettre d'accompagner plus de bénéficiaires et de pouvoir améliorer l'occupation de ces services.

Un travail pluridisciplinaire qui permettra d'accompagner plus de bénéficiaires en 2018

LE SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAD)

Créé en 2017 en partenariat avec l'UNA Alençon Mortagne

Basé sur Alençon, ce service innovant, expérimental pour 2 ans assure les missions d'un SSIAD et d'un Service d'Aide à Domicile avec un axe supplémentaire de prévention.

Fruit d'un riche partenariat avec l'UNA ALENCON/MORTAGNE, porteur du projet, le SPASAD permet d'apporter une prestation organisée, coordonnée, adaptée au plus proche des besoins et sécurisante.

Bien que relevant de financements différents (ARS pour le SSIAD et Conseil Départemental pour le SAD) le travail entre les équipes est riche et un « travailler ensemble » se construit.

Débutant au second semestre 2017, 2018 sera l'année du développement du SPASAD.

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE (SAD)

Les Services d'Aide à Domicile évoluent dans un contexte économique difficile. La Loi ASV a permis l'autorisation de nouveaux services rendant le secteur très concurrentiel.

Le SAD Proximum, basé dans l'Orne, voyait une baisse de l'activité avec des déficits récurrents. Le volume d'heures et le nombre de bénéficiaires ne permettaient plus un modèle économique viable... Un transfert de l'activité de Proximum a dû être envisagé pour préserver les emplois et poursuivre la prise en charge des bénéficiaires. Partenaire de la MFN SSAM, acteur bien implanté économiquement sur le secteur, l'UNA a répondu favorablement à cette reprise globale des salariés et des missions prestataires et mandataires. Le transfert de l'activité Proximum vers l'UNA a eu lieu au 31/12/2017.

Le SAD Caen Familles Services (CFS) intervient spécifiquement auprès de bénéficiaires handicapés. Proposant un service 24h/24, 365jrs/an sur le secteur de Caen, il requiert une équipe d'auxiliaires de vie spécifiquement formés. Avec une cinquantaine de bénéficiaires, malgré des dossiers avec des volumes horaires très importants, CFS reste un SAD de taille modeste.

L'équilibre économique est difficile à atteindre, CFS doit concilier des difficultés de recrutement (formation initiale, spécificités des missions/handicap) avec les contraintes inhérentes à l'accompagnement de personnes fragilisées (hospitalisation, décès, entrée en institution).

L'équipe administrative de CFS a su nouer des relations avec les partenaires, et le SAD est désormais identifié comme acteur du maintien à domicile sur le secteur du handicap.

Un partenariat avec la plateforme de répit Autisme devrait d'ailleurs se formaliser en 2018.

Un transfert de l'activité de Proximum a dû être envisagé pour préserver les emplois et poursuivre la prise en charge des bénéficiaires

LES SERVICES MUTUALISÉS D'AIDE À DOMICILE (SMAD)

Les SMAD proposent à des personnes handicapées des logements adaptés (accessibles PMR et domotisés) avec un service qui, grâce à la mutualisation d'heures PCH, permet la présence 24h/24 d'un auxiliaire de vie. Les résidents peuvent ainsi rester chez eux en relative autonomie avec possibilité d'aide immédiate si besoin.

Basés à Lisieux (10 appartements) et Ifs (8 appartements), les SMAD peinent à remplir tous leurs appartements, impactant forcément l'équilibre économique.

Le nombre restreint de candidats pour ce type de structure, la durée de procédures d'inscription MDPH et le financement strict et cadré des heures PCH expliquent ce déficit d'occupation des logements.

En 2017, un nouveau SMAD a ouvert ses portes à Caen au sein de la Résidence LUCE.

Cette structure ouverte sur la vie de quartier et proche de transports en commun propose des logements aux personnes handicapées psychiques et le SMAD offre 10 appartements adaptés au handicap moteur, permettant ainsi une mixité et l'inclusion sociale.

Le SMAD de Lisieux étant sous-occupé depuis plusieurs années, il a été décidé, en accord avec le Conseil Départemental et l'ARS, de transférer au 31/12/2017 l'activité du SMAD de Lisieux vers celui de Caen créant ainsi un service de 18 places partagées sur les 2 sites Caen et Ifs.

Avec un taux d'occupation globale de 66% au cours de l'année, atteignant 75% fin 2017, l'objectif reste d'augmenter ce taux d'occupation et de le stabiliser sur le long terme.

Un nouveau SMAD a ouvert ses portes en 2017 au sein de la Résidence LUCE





PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL LA PASSERELLE VERTE À IFS

Ouvert depuis le 23 juin 2005, l'ESAT « La Passerelle Verte » accueille des personnes en situation de handicap psychique, qui sont orientées par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'ESAT est organisé sur deux sites :

- À IFS avec des activités à caractère professionnel (industriel et entretien d'espaces verts)
- À Vaux-sur-Aure avec des activités professionnelles agricoles (cultures, productions laitières et de glaces à la ferme)

Avec un taux d'occupation global de 66% au cours de l'année, atteignant 75% fin 2017, l'objectif reste d'augmenter ce taux d'occupation et de le stabiliser sur le long terme.

Un bilan est régulièrement fait et envoyé à la MDPH.

Le projet d'établissement a été finalisé, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ont été mis à jour.

98
TRAVAILLEURS
D'ESAT

4
STAGIAIRES



Depuis son ouverture en 2005, l'ESAT « La Passerelle Verte » propose des activités de production, de sous-traitance industrielle, d'entretien d'espaces verts, de productions laitières et céréalières, de fabrication et de commercialisation de glaces fermières.

Y sont associées des activités de soutien social, des formations qui peuvent être proposées aux ouvriers/ouvrières de l'ESAT.

3 secteurs d'activités sont mis en place, établis sur deux sites distincts.

ATELIER SOUS-TRAITANCE :

Conditionnement de divers documents, cahiers, conditionnement automatique de paquets, présentoirs, ensachage, mise sous film, sous pochette, mise en carton, mailing, encartage etc.

Clients principaux : Société Hamelin, Société Filt, Elba, Kalipick.

LA FERME DE LA HAIZERIE

En périphérie de la ville de Bayeux, d'une superficie de 340 ha, la ferme produit des céréales (blé, maïs essentiellement), élève 350 bovins environ, dont un troupeau de 130 vaches laitières pour un quota de 750 000 litres de lait et fabrique des glaces fermières.

Des visites de l'exploitation agricole sont également organisées et réalisées par les travailleurs de la ferme, surtout sur la période estivale.

ATELIER ESPACES VERTS :

Composé de trois équipes de 6, un moniteur par équipe. Sont effectuées des prestations de fauche, de tonte, de débroussaillage, de taille de haies, taille d'arbustes, d'élagage, d'abattage, de taille douce, de plantation, etc.



La vente de glaces à la ferme de la Haizerie (14)

Dans une conjoncture économique toujours tendue, l'ESAT a le souci d'entretenir, d'améliorer et de fidéliser tout son portefeuille clients et cela pour tous les ateliers de l'établissement. L'ESAT est également à la recherche de nouveaux marchés et étudie toute nouvelle proposition. Par ailleurs, l'évaluation externe est en cours de finalisation et sera terminée pour mars 2018.



L'atelier sous-traitance de l'ESAT La Passerelle Verte à Ifs (14)

LE CENTRE D'ACTIVITÉ ET D'HÉBERGEMENT OXYGÈNE À IFS (CAH)

Ouvert depuis le 1^{er} juillet 2009, le CAH Oxygène est constitué de 3 structures médico-sociales accueillant chacune des personnes en situation de handicap psychique orientées par la CDAPH :

- Un Foyer de Vie
- Un Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT
- Un Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome (SASLA) anciennement appelé « Foyer Eclaté » pour travailleurs d'ESAT

37

LOGEMENTS
EN FOYER DE VIE
ET 42 PLACES EN ACCUEIL DE JOUR

11

LOGEMENTS
POUR TRAVAILLEURS
D'ESAT

14

LOGEMENTS
POUR TRAVAILLEURS
D'ESAT EN SASLA

LE FOYER DE VIE

En 2017, 36 personnes (20 hommes et 16 femmes) ont été accueillies en hébergement, la moyenne d'âge était de 47 ans (48 ans pour les hommes, 45 ans pour les femmes).

En 2017, 13 personnes (8 hommes et 5 femmes) ont été accueillies en semi-internat à l'Accueil de Jour, la moyenne d'âge était de 46 ans (48 ans pour les hommes, 44 ans pour les femmes).

Nous avons fait le choix depuis l'ouverture du CAH Oxygène de considérer les 5 places de semi-internat comme 5 ETP permettant d'accueillir beaucoup plus de personnes à temps partiels et modulable, répondant ainsi aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, fatigables et dépendantes de la variation de leurs troubles.



84,5%

DE TAUX D'OCCUPATION
EN HÉBERGEMENT



100,4%

DE TAUX D'OCCUPATION
EN SEMI-INTERNAT

LE FOYER D'HÉBERGEMENT

En 2017, 10 travailleurs d'ESAT (6 hommes et 4 femmes) ont été accueillis en hébergement, la moyenne d'âge était de 41 ans (40 ans pour les hommes, 42 ans pour les femmes).



80,7%

DE TAUX D'OCCUPATION

LE SASLA

En 2017, 14 travailleurs d'ESAT (11 hommes et 3 femmes) ont été hébergés, la moyenne d'âge était de 48 ans (49 ans pour les hommes, 46 ans pour les femmes).



94,8%

DE TAUX D'OCCUPATION

HISTOIRE D'UNE CARTE DE VŒUX DE LA MFN

Depuis 2016, la réalisation de la carte de vœux de la MFN SSAM est confiée aux bénéficiaires du CAH oxygène et à son animatrice, Esther MUROT

Nous avons retenu le projet d'Elise BOURRY dont le dessin initial a été mis en page avant d'être diffusé principalement par voie électronique : développement durable dans tous les sens du terme !



DÉMARCHE QUALITÉ

Le CAH a mis en place, en lien avec la Direction de la Qualité, les questionnaires de satisfaction d'accueil et annuels à destination des usagers. Le CAH s'engage également en 2018 dans la démarche d'évaluation interne pour le SASLA, le Foyer d'Hébergement et le Foyer de Vie.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS) LE PHARE À CAEN

Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du Projet de vie des personnes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels en facilitant leurs accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

La MFN SSAM a repris la gestion du SAVS en mai 2013. Installé au départ dans les locaux du CAH Oxygène, le SAVS a emménagé dans de nouveaux locaux en centre-ville de Caen en avril 2016, facilitant l'accueil des bénéficiaires et leurs accès au service.

50

PLACES

61

PERSONNES ACCOMPAGNÉES

11

SORTIES

11

ENTRÉES

« LE CHANT À L'HONNEUR DANS NOTRE SAVS LE PHARE DE CAEN »

Les Ateliers Promotion Santé au SAVS de Caen permettent à des personnes isolées de participer à une activité de chant une fois tous les 15 jours. Ces ateliers, financés par l'Union Régionale, développent le mieux-être des bénéficiaires tout en stimulant leur mémoire.

Outre la voix, la respiration, l'écoute, le rythme, les ateliers animés par Laurent CERCELET de l'Association des 4 Vents, ont permis aux participants de développer, en symbiose, une aptitude à chanter et créer du beau.



LE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) DE BAYEUX

Les Groupes d'Entraide Mutuelle ont pour vocation de favoriser l'insertion dans la société de personnes en situation de handicap psychique en les intégrant dans un tissu social. Ils sont des espaces d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité ouverts sur la ville.

Les 2 animateurs (1,60 ETP) du GEM de Bayeux accompagnent l'Association « GEM ET TOI ? » constituée des usagers du GEM afin de leur permettre de prendre part aux décisions et projets les concernant.

Une convention de parrainage a été signée en 2017 entre GEM ET TOI ? et l'UNAFAM.

Des ateliers réguliers et des événements spéciaux ont été organisés tout au long de l'année.



32

ADHÉRENTS

AVEC UNE MOYENNE D'ÂGE
DE 50 ANS



ENTRÉES

11

ET 21 ADHÉSIONS
RENOUVELÉES

LE GEM S'EXPOSE

Franck Lavalley dévoile le travail photographique qu'il a réalisé durant une année auprès des adhérents du GEM de Bayeux.

Véritables miroirs de l'âme, ses portraits de qualité exceptionnelle, réalisés en noir et blanc, mettent en avant le projet d'ouverture vers l'extérieur que mènent quotidiennement les coordinateurs et les adhérents de l'Association « GEM ET TOI ».

Cette démarche, inédite pour l'ensemble des participants, est un défi audacieux contre les idées reçues.

Après avoir été exposé à l'espace Saint-Patrice de Bayeux en septembre 2016, les photos de Franck Lavalley ont été exposées au siège social de la MFN SSAM à Rouen mais aussi à l'espace Tandem à Caen (septembre 2017), à l'espace Argouges de Bayeux (octobre 2017) et d'autres dates sont également prévues en 2018 à Saint-Vigor-le-Grand.



L'affiche de l'exposition " Le GEM s'expose "

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (FAM) TERANGA À VERSON

Ouvert le 1^{er} mars 2016, le Foyer d'Accueil Médicalisé Teranga accueille des personnes adultes avec trouble du spectre autistique bénéficiant d'une notification d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Les résidents présentent aussi une déficience mentale et des troubles associés.

L'établissement comprend 32 chambres réparties sur 4 maisons de 8 chambres et dispose d'une autorisation pour :

27

PLACES D'INTERNAT

2PLACES D'ACCUEIL
DE JOUR**2**PLACES D'ACCUEIL
TEMPORAIRE
DONT 1 PLACE D'ACCUEIL D'URGENCE

L'année 2017 est la première année complète de l'établissement qui reste dans sa « période d'ouverture ».

LA FORMATION

Cette année se caractérise par l'importance du plan de formation principalement orienté sur l'accompagnement de la personne adulte avec autisme sévère. Les thèmes retenus étaient : les comportements à problèmes et la communication. Les formations en intra ont été priorisées autant que possible afin de faciliter la mise en œuvre des compétences acquises par les professionnels.

LE PROJET DE SOINS

La signature d'une convention avec l'Établissement Public en Santé Mentale de CAEN vise à faciliter l'accès aux soins ainsi que le passage d'une structure de soins à un lieu de vie pour les résidents et la formation des professionnels des deux structures signataires.

LES PARTENARIATS

L'établissement développe son utilisation de l'offre territoriale pour proposer aux résidents des activités sportives, culturelles, de loisirs ou sociales.

En 2017, 5 conventions ont été signées avec : le Centre équestre de MISSY, le Club Caen Sud Basket, la Piscine du Chemin vert et la piscine SIRENA, la Ferme pédagogique de Giberville, le Dojo de la Communauté de communes des vallées de l'Orne et de l'Odon.

Un projet « aviation » est en cours, en lien avec Les Ailes du Sourire qui organise des Baptêmes de l'air. Une journée a permis à 5 résidents de découvrir l'aéroport de Carpiquet et de réaliser leur premier vol.

Le lien avec une association de familles s'est formalisé au travers de 3 rencontres d'un groupe de travail sur « les outils de communications » – Un projet de charte a été proposé à l'association.



La bâtiment du FAM de Verson (14)

LA RÉSIDENCE ACCUEIL LUCE À CAEN

La Résidence LUCE à ouvert ses portes en février 2017.

Les Résidences d'Accueil s'adressent à des hommes et femmes fragilisés et handicapés par des troubles psychiques qui sont suffisamment autonomes pour accéder à un logement individuel, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont mis en place. Elles ont pour objectifs :

- d'offrir aux résidents un habitat durable, sans limite de durée dans un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social
- de permettre aux résidents de réintégrer une vie sociale et de faciliter leur quotidien et l'accès au droit commun
- d'assurer la coordination et le relais avec les réseaux et partenaires de secteur pour garantir la continuité des soins et de l'accompagnement social.

La Résidence Accueil LUCE offre 20 logements.



20
LOGEMENTS

ENTRÉES
21

SORTIES
2

LES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR ET AVEC LES RÉSIDENTS

- Repas collectif le mardi et le jeudi soir
- Atelier théâtre le jeudi soir
- Réunion des résidents le vendredi soir
- Préparation des sorties du week-end le mercredi soir

L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR ET AVEC L'ÉQUIPE

- Réunion d'équipe le lundi après-midi
- Participation aux projets de soins des résidents
- Formation sur le handicap psychique
- Visite de la Résidence Accueil de Saint-Lô



Soirée Paëlla à la Résidence LUCE

LA RÉSIDENCE LUCE

Ce projet, lancé avant la fusion par la Mutualité Française Calvados, a débuté en octobre 2011 pour répondre aux besoins du terrain exprimés notamment par l'association Transition affiliée à l'UNAFAM.

Le 30 novembre 2017, Laurent FISCUS - Préfet du Calvados, Thierry BEAUDET - Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, Michel LAFONT - Vice-président de la communauté urbaine Caen la mer, Monique BACON - Présidente déléguée UNAFAM 14 et Présidente de l'association Transition et Didier MAUDELONDE - Président du conseil de surveillance de Partélios Habitat, étaient réunis autour de Gérard ALIX pour inaugurer la Résidence LUCE.

Au programme de cette manifestation : rencontre avec les résidents, discours, inauguration et découverte des appartements avant de terminer par un moment de convivialité.

Mais au fait pourquoi LUCE ?

LUCE est l'acronyme de « Lieu Unique de Cohabitation et d'Entraide ». En effet cette Résidence est unique :

- par sa vocation à créer du lien entre les résidents par la mise à disposition d'espaces de vie communs pour des personnes en situation de handicap psychique
- par son organisation puisque la Résidence accueille également un autre service qui propose 10 appartements adaptés aux personnes en situation de handicap physique qui peuvent bénéficier 24h/24 pour tous les actes non programmés des services d'un auxiliaire de vie.



Inauguration de la Résidence LUCE le 30 novembre 2017



La salle commune de la Résidence LUCE (espace convivialité)



La résidence LUCE à Caen (14)



PETITE ENFANCE

Au 31 décembre 2017, la filière petite enfance dénombre 32 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes, dont 27 Relais Assistants Maternels et 5 multi-accueils.

LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Consécutivement à la Loi NOTRe, de nombreuses intercommunalités s'orientent vers la reprise en gestion directe des RAM de leur territoire. Par ailleurs, le plan d'action de la MFN SSAM prévoit l'annonce progressive auprès des collectivités du désengagement de la MFN SSAM de la gestion des RAM isolés (non adossés à un multi-accueil). Progressivement donc, et selon les dates d'échéance des conventions conclues avec les communautés de communes, le nombre de RAM gérés devrait diminuer.

LES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS

Au nombre de 5, offrant en tout 100 places, nous avons constaté une amélioration significative de leur taux d'occupation tout au long de l'année 2017, passant de 66% à 74%, tout en préservant la qualité de l'accompagnement des enfants.



JUSQU'À
74%

DE TAUX D'OCCUPATION



Multi-accueil Pirouette de Cormelles-le-Royal (14)



Multi-accueil Galipette de Bretteville-sur-Odon (14)



Multi-accueil Les Frimousses d'Orne Odon à Maltot (14)



RAPPORT FINANCIER

LES FAITS MAJEURS

Les comptes de la Mutualité Française Normandie SSAM sont établis et présentés conformément aux règles de fonctionnement du plan comptable résultant du CRC. Les provisionnements tiennent compte de toutes règles prudentielles.

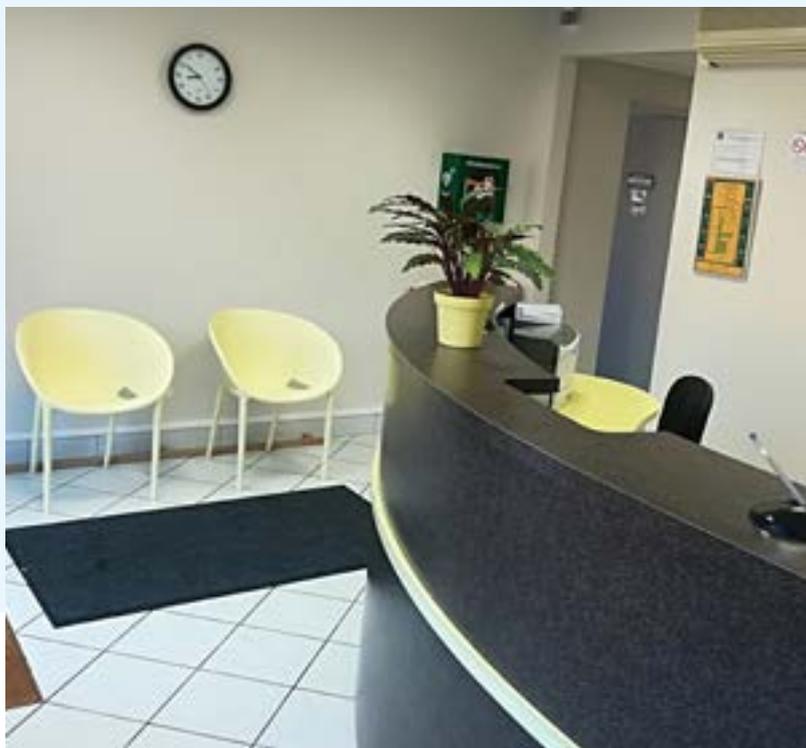
OUVERTURES ET FERMETURES DE CENTRES EN 2017

Sur cet exercice, la MFN SSAM a fermé :

- Le centre optique du Havre Caucriauville
- Le centre d'audition de Vire
- Le centre d'audition de Fliers
- Le centre dentaire de Oissel
- Le SMAD de Lisieux

Sur cet exercice, la MFN SSAM a regroupé :

- L'activité du centre dentaire de Vernon Artisanat sur le centre dentaire de Vernon Parc



Centre dentaire de Vernon Parc (27)

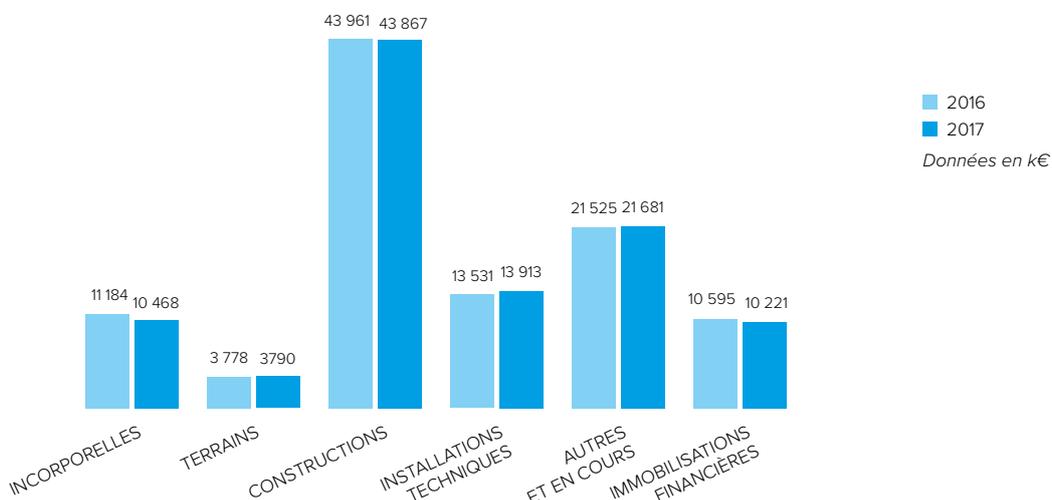
BILAN

ACTIF > IMMOBILISATIONS

La variation nette des immobilisations de l'exercice (incorporelles, corporelles et financières) s'établit à - 4 741 370 € au bilan, soit une valorisation nette de fin d'exercice de 53 792 140 €.

La valorisation brute des immobilisations de l'exercice (incorporelles, corporelles et financières) est de 103 939 888 € au 31 décembre 2017, contre 104 574 339 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0,61%

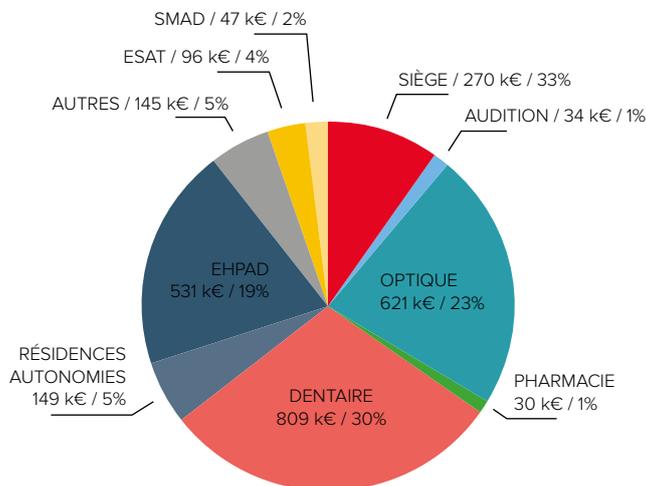
Valorisation brute des immobilisations



Les investissements (incorporels et corporels) de l'exercice concernent notamment :

- L'EHPAD de Colombelle (14) pour 357 k€
- Le centre optique de Rouen Saint-Sever (76) pour 254 k€
- La résidence autonomie de Blainville (14) pour 129 k€
- Le siège pour le local CE de Rouen Arago (76) pour 105 k€
- L'ESAT d'Ifs (14) pour 96 k€
- Le centre dentaire de Montivilliers (76) pour 77 k€
- Le centre dentaire du Havre St Quentin (76) pour 65 k€
- Le centre dentaire de Val-de-Reuil (27) pour 64 k€
- Le siège pour les infrastructures informatiques communes MFN SSAM pour 56 k€
- Le siège de Caen (14) pour les agencements et le mobilier pour 56 k€
- Le centre dentaire d'Argentan (61) pour 54 k€

Répartition par activités des investissements 2017

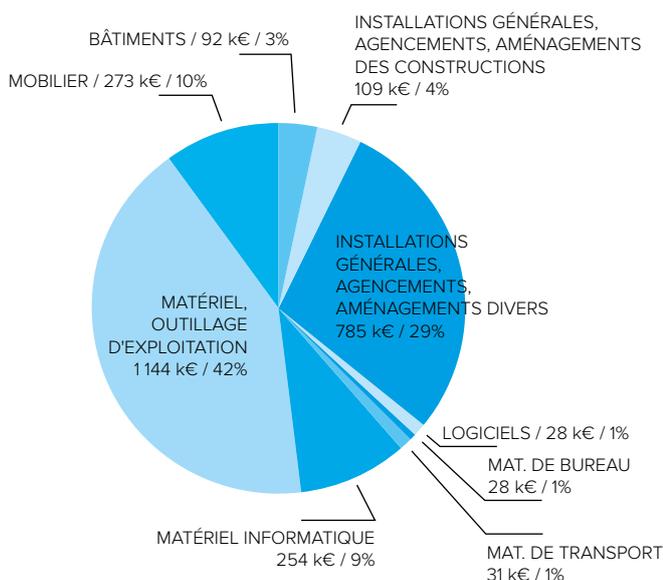


La provision pour dépréciation de l'immeuble sis à Orbec (14 - ancien centre optique) reste active à hauteur de 54 757 €.

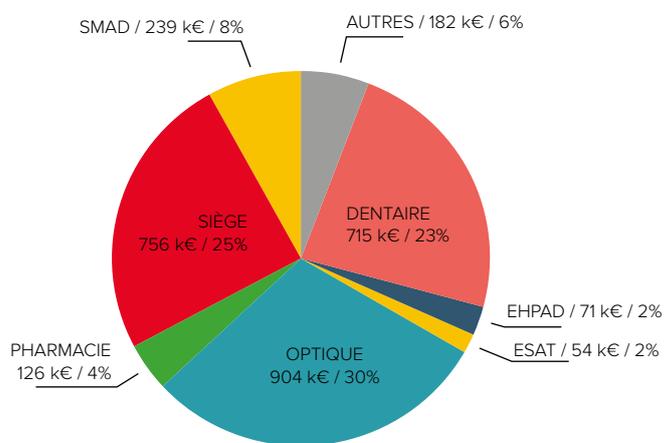
Les dépréciations de fonds de commerce et droit au bail ont été portées à 2 693 615 € pour les centres optiques et 319 205 € pour les centres audioprothèses ; soit un total de 3 012 820 € au 31 décembre 2017 contre 706 231 € au 31 décembre 2016.

Les principales sorties de l'année 2017 sont dues aux mises au rebut suite à la fermeture ou à la rénovation de centres ainsi qu'au renouvellement d'installations techniques.

Répartition par natures des investissements 2017



Répartition par activités des sorties 2017



ACTIF > STOCKS

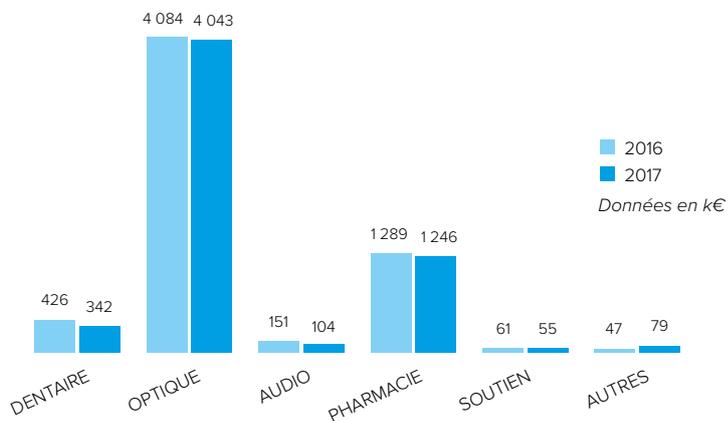
Le poste est valorisé, net de provision, à hauteur de 5 583 002 € au 31 décembre 2017, contre 5 739 486 € au 31 décembre 2016. Soit une évolution de - 2,73%.

La baisse globale du stock brut de 187 813 € se décompose comme suit

- Filière optique - 41 343 €
- Filière dentaire - 82 124 €
- Pharmacie - 43 001 €
- Audioprothèse - 47 381 €
- Service à la personne - 5 468 €
- Autres fournitures + 31 504 €

Les provisions d'une valeur globale de 285 940 € représentent 4,87% de la valeur du stock brut contre 5,24% en 2016.

Répartition des stocks par filières



ACTIF > CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

LES CRÉANCES CLIENTS

Les montants à recouvrir au 31 décembre 2017 sont de 9 972 742 €, contre 10 970 224 € au 31 décembre 2016 (- 9,09%).

Le poste clients douteux s'élève à 620 882 € et fait l'objet d'une provision d'un montant de 560 560 €.

LES AUTRES CRÉANCES

Les montants à percevoir au 31 décembre 2017 sont de 10 404 587 €.

Nous retiendrons les postes suivants :

- Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir : 4 351 123 €,
- État - CICE et solde IS de droit commun : 2 118 966 €,
- État - Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés d'ESAT : 204 864 €,
- Tiers financeurs sur les activités de la petite enfance (CAF, collectivités) : 787 174 €,
- Produits à recevoir (subventions, cotisations, remboursements formation) : 1 089 033 €,
- Taxe sur les salaires sous déduction du CITS : 494 070 €.

ACTIF > TRÉSORERIE

La trésorerie qui s'élevait à 55 411 247 € au 31 décembre 2016, passe à 48 555 507 €, soit une baisse de 12,37%.

Les valeurs mobilières de placement sont réparties de la façon suivante :

• Sicav et fonds commun de placement	165 068 €
• Obligations et titres cotés	24 060 097 €
• Contrats et dépôts à terme	6 927 627 €
• Contrats de capitalisation	3 437 389 €
• Intérêts courus à recevoir	396 758 €

Les comptes livrets s'établissent à 5 123 512 € et sont enregistrés avec les disponibilités.

LES PROVISIONS

Inscrites au bilan d'ouverture à hauteur de 620 502 €, elles ont été portées à 347 740 €.

Les provisions portent essentiellement sur les moins-values latentes du portefeuille obligataire et leur baisse s'explique par la réalisation effective des provisions 2016 sur l'exercice 2017.

PASSIF > LES FONDS PROPRES

Les fonds propres passent de 101 553 016 € à 91 829 320 € au 31 décembre 2017.

Ils ont été impactés au cours de l'exercice par :

- Le résultat déficitaire de l'exercice 2017, pour - 9 122 469 €
- L'augmentation des subventions d'investissement, pour 98 772 €

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent :

• La provision pour indemnité de départ à la retraite	3 215 690 €	(- 33,23%)
• La provision pour médaille du travail	1 347 349 €	(- 5,15%)
• Une provision visant à couvrir les différents risques	150 605 €	(+ 54,03%)

PASSIF > LES EMPRUNTS

La MFN SSAM est endettée auprès de tiers à hauteur de 7 543 936 €, contre 8 254 453 € en 2016.

6 lignes d'emprunts souscrits auprès d'établissements financiers sont en cours de remboursement au 31 décembre 2017. Durant l'exercice 2017, aucun nouvel engagement financier n'a été souscrit, deux lignes de crédit sont arrivées à échéance.

Souscrits à hauteur d'un capital initial cumulé de 10 221 525 €, les différentes lignes de crédits présentent un solde au 31 décembre 2017, de 6 330 165 €. Le montant des échéances remboursées durant l'année 2017 est de 785 398 €.

La répartition des échéances dans les années à venir est la suivante :

- À moins d'un an 587 376 €
- À plus d'un an 5 742 789 €

Le ratio « endettement sur fonds propres » (dettes financières / capitaux propres) passe de 8,13% en 2016 à 8,20% en 2017.

PASSIF > LES AUTRES DETTES

D'un montant de 23 625 178 €, elles comportent les éléments clés suivants :

• Dettes fournisseurs	8 201 357 €
• Dettes sociales (personnel, organismes sociaux, état)	3 993 529 €
• Provision pour congés payés brute chargée	7 351 575 €
• Provision pour autres charges salariales à payer	2 245 919 €
• TVA	1 144 251 €
• État - autres dettes	104 996 €
• État - IS à taux réduit	163 618 €

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

	PRODUITS			CHARGES			RÉSULTATS		
	RÉEL 2017	RÉEL 2016	ÉCART	RÉEL 2017	RÉEL 2016	ÉCART	RÉEL 2017	RÉEL 2016	ÉCART
Biens médicaux	43 053	46 229	-3 176	44 617	41 776	-2 842	974	5 176	-4 203
Offre de soins	39 549	43 121	-3 572	44 053	46 166	2 113	-2 270	-1 125	-1 145
Services à la personne	45 914	42 950	2 964	50 353	46 544	-3 810	-2 972	-1 892	-1 080
Autres produits*	6 881	5 962	919						
Siège	33	180	-147	6 488	6 710	-223	-5 813	-4 913	-900
Exploitation	135 430	138 443	-3 013	145 512	141 196	4 315	-10 082	-2 754	-7 328
Financier	2 209	2 128	81	1 054	940	115	1 155	1 188	-33
Exceptionnel	292	316	-24	369	379	-10	-76	-62	-14
Total avant impôts	137 931	140 996	-2 955	146 935	142 515	4 420	-9 003	-1 628	-7 375

(Données en k€)

Le résultat net après impôts au 31 décembre 2017 est de - 9 122 k€.

PRODUITS DES ACTIVITÉS

Le total des produits des activités est de 128 516 k€ au 31 décembre 2017.

	2017	2016	Écart €	Écart %
Optique	39 590	42 438	-2 848	-6,7%
Audioprothèse	3 463	3 791	-328	-8,7%
Filière Biens médicaux	43 053	46 229	-3 176	-6,9%
Dentaire	26 809	29 722	-2 913	-9,8%
Soins infirmiers	1 266	1 286	-20	-1,6%
Pharmacie	11 474	12 112	-638	-5,3%
Filière offre de soins	39 549	43 120	-3 571	-8,3%
Personnes âgées	28 901	26 545	2 356	8,9%
Maintien à domicile	8 298	8 314	-16	-0,2%
Personnes en situation de handicap	6 124	5 594	530	9,5%
Petite enfance	2 591	2 497	94	3,8%
Filière SAP	45 914	42 950	2 964	6,9%
Total	128 516	132 299	-3 783	-2,9%

(Données en k€)

La baisse d'activité sur les Biens médicaux et sur l'Offre de soins, conjuguée à une augmentation de l'activité sur les Services à la personne modifie la prépondérance des activités.



AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Il s'agit, principalement, des subventions emplois, des reprises de provisions, des produits des activités annexes (conventions de gestion, produits des biens donnés en location...) et des transferts de charges.

D'un montant de 5 962 k€ en 2016, ils sont valorisés à 6 881 k€ en 2017 soit une variation de 919 k€.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice 2017 est de 135 430 k€ euros, en diminution de - 2,2% par rapport à l'exercice 2016 (pour mémoire 138 443 k€).

CHARGES D'EXPLOITATION

En progression de 3,03% par rapport à 2016, elles représentent 145 512 k€, soit une augmentation de 4 315 k€.

Les achats de marchandises, liés à la baisse de l'activité commerciale des biens médicaux, régressent de 1 003 k€.

L'évolution de la masse salariale, des charges sociales et charges fiscales représente une progression de 1 537 k€.

À noter que l'évolution tient au fonctionnement en année pleine de l'EHPAD de Tourville-la-Rivière ainsi que de l'ouverture de la Résidence Accueil et du SMAD LUCE.

Le montant significatif de - 1 901 k€ des provisions pour risque et charge résulte de l'externalisation des indemnités de fin de carrière des activités lucratives (optique, audioprothèse, pharmacie) pour un montant global de 1 911 k€, comptabilisées en charge d'assurance.

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Il s'établit à - 10 081 k€ en 2017, contre - 2 755 k€ en 2016.

LE RÉSULTAT FINANCIER

Nous constatons un résultat négatif sur les cessions de valeurs placées pour 313 k€ (558 k€ de moins-values pour 245 k€ de plus-values constatées).

Les moins-values se trouvent amplement compensées par une reprise de provisions les concernant de 621 k€.

En contrepartie, les règles prudentielles comptables nous obligent à constater une dotation aux provisions 2017 de 348 k€ conséquente, en particulier, de l'effondrement d'une valeur obligataire en fin d'année.

En matière de revenus financiers générés, le renouvellement naturel de placements anciens, arrivés à échéance, vers d'autres plus récents, mais moins rémunérateurs, explique l'érosion constatée.

Les escomptes accordés par les fournisseurs diminuent en raison de la baisse du chiffre d'affaires des activités concernées.

Les besoins courants en trésorerie ont généré un transfert des fonds placés sur les livrets ; de ce fait moins rémunérateurs sur 2017.

Le résultat financier 2017 est de 1 155 k€ soit une érosion de 33 k€ par rapport à celui de l'année précédente

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant du résultat exceptionnel reste non significatif à hauteur de - 76 k€.

Nous noterons en charges :

- Les dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations du SMAD de Lisieux pour 97 k€ suite à la cessation d'activité
- La constatation d'une charge exceptionnelle pour le droit au bail de 99 k€ correspondant à des indemnités de résiliation
- La régularisation du prorata de TVA 2017 à hauteur de 31 k€

Nous noterons en produits :

- Les quotes-parts de résultat versés à l'investissement (subventions pour réservations de places, subventions d'investissement...) pour 92 k€
- La cession d'un appartement, boulevard Fernand Moureaux, à Trouville-sur-Mer

IMPÔTS

Le montant des impôts société de 2017 est arrêté à la somme de 120 k€. Il est composé de :

- L'impôt société sur le secteur non lucratif (revenu financier et mobilier) 164 k€ en baisse de 74 k€
- L'impôt société sur le secteur lucratif - 33 k€ (régularisation IS 2015) contre 781 k€ pour 2016, le résultat fiscal présentant un déficit de - 3 224 k€, aucun impôt société (secteur lucratif) n'est dû.
- Le crédit d'impôt mécénat pour 12 k€

COMPTES DE RÉSULTAT DES FILIÈRES

BIENS MÉDICAUX

Le résultat d'exploitation de l'activité Biens médicaux a diminué de 4 203 k€ entre 2016 et 2017, pour s'établir à + 974 k€ sur l'exercice 2017. Cette évolution s'explique par :

- la baisse du chiffre d'affaires de - 3 176 k€
- la dégradation des taux de marge
- la dotation 2017 à la provision pour dépréciation des fonds de commerce et baux commerciaux de 2 307 k€

Retraité de cette dernière charge non récurrente, le résultat d'exploitation la filière s'afficherait à + 3 281 k€. Elle reste donc essentielle pour l'équilibre financier de la MFN SSAM.

Résultat d'exploitation

	2017	2016	Écart €	Écart %
Optique	1 051	4 561	-3 510	-77%
Audioprothèse	-77	615	-692	-113%
Filière Biens médicaux	974	5 176	-4 202	-81%

(Données en k€)

La filière Biens médicaux contribue au résultat avant impôt, à hauteur de 974 k€.



Magasin d'optique de Bihorel (76)



Magasin d'optique d'Argentan (61)

OFFRES DE SOINS

Le résultat d'exploitation de l'activité dentaire 2017, de - 1 292 k€, s'est fortement dégradé en raison :

- D'une baisse des produits d'exploitation de 11,74%
- De la masse salariale de l'activité qui n'a pas diminuée dans les mêmes proportions que l'activité.
- Des charges liées aux locaux qui sont restées fixes entre 2016 et 2017.

L'activité des centres de soins infirmiers reste stable, et le résultat d'exploitation est excédentaire de 147 k€.

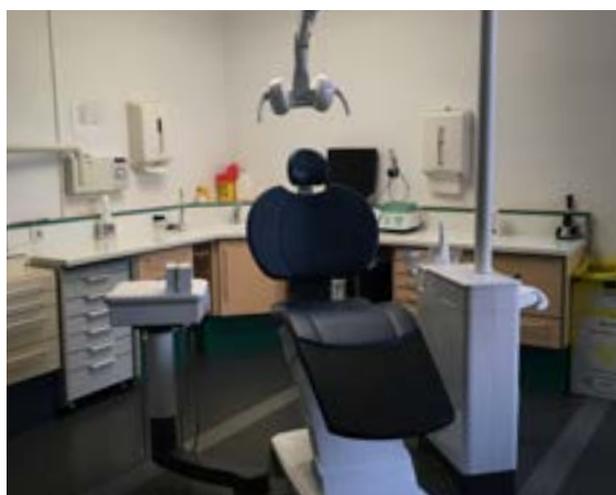
Enfin le résultat d'exploitation des pharmacies se dégrade fortement sous l'effet ciseau d'un chiffre d'affaire en baisse (- 639 k€ pour un total de 11 473 k€) et de charges d'exploitation en hausse (+ 124k€ pour un total de 13 230 k€), essentiellement impactées par une augmentation de 8,71% des salaires bruts entre 2016 et 2017.

Résultat d'exploitation

	2017	2016	Écart €	Écart %
Dentaire	-1 292	-309	-983	318%
Soins infirmiers	147	21	126	600%
Pharmacie	-1 125	-837	-288	-34%
Filière Offre de Soins	-2 270	-1 125	-1 145	102%

(Données en k€)

La filière Offre de Soins grève le résultat avant impôt à hauteur de - 2 202 k€.



Centre dentaire d'Evreux (27)



Pharmacie de Canteleu (76)

SERVICES À LA PERSONNE

L'activité Personnes Âgées explique une partie importante de l'augmentation des produits d'activité de la filière.

Les centres à l'origine de cette augmentation sont :

- L'EHPAD de Tourville-la-Rivière en année pleine sur 2017 contre 6 mois sur 2016 (+1,34 million d'euros).
- Les EHPAD de Canteleu (+ 182 k€) et d'Épron (+ 169 k€) grâce à un meilleur taux d'occupation.
- L'EHPAD d'Ifs (+ 115 k€) grâce à une dotation soins et dépendance en progression.

Les EHPAD présentent un déficit de - 223 € en 2017 contre un excédent de 603 k€ l'année précédente, dû pour l'essentiel à l'EHPAD de Tourville-La-Rivière (- 496 k€).

Pour les Résidences Autonomie (EHPA et PUV), nous avons une amélioration de l'activité de 432 k€ qui permet de réduire le déficit de 334 k€, soit - 1 million d'euros au 31 décembre 2017.

Globalement l'activité Personnes Âgées présente un résultat avant impôt de - 1,225 million d'euros.

L'activité Petite Enfance reste relativement stable, tant au niveau des produits d'exploitation (2 591 k€ en 2017 pour 2 497 k€ en 2016) qu'au niveau du résultat net déficitaire (- 291 k€ en 2017 pour - 304 k€ en 2016).

L'activité Maintien à Domicile est stable sur les produits d'activité à 8 298 k€ en 2017, mais se dégrade sur le résultat net en passant de - 489 k€ en 2016 à - 872 k€ en 2017.

Il est à noter que, bien qu'en diminution, les résultats nets des SSIAD sont excédentaires sur les trois derniers exercices, tandis que les résultats nets des SAD/SMAD sont déficitaires sur ces mêmes périodes.

Enfin les produits d'activité de l'activité Personnes en situation de handicap augmente de 549 k€ en raison :

- De l'ouverture de la Résidence Accueil LUCE en janvier 2017, soit + 199 k€.
- De la montée en charge du FAM de Verson ouvert en 2016, soit + 412 k€

Les autres centres ne connaissent pas d'évolution significative sur ce poste, et l'ensemble des centres dégradent leurs résultats déficitaires.

Globalement, l'activité dégage un déficit de - 693 k€ en 2017 contre - 445 k€ en 2016.

Résultat d'exploitation

	2017	2016	Écart €	Écart %
Personnes âgées	-1 127	-630	-497	-79%
Maintien à domicile	-826	-496	-330	-67%
Personnes en situation de handicap	-722	-449	-273	-61%
Petite enfance	-297	-317	20	6%
Filière SAP	- 2 972	-1 892	-1 080	-57%

(Données en k€)

Globalement, la Filière Service à la Personne grève le résultat avant impôt à hauteur de - 3 082 k€.

COMPTE DE RÉSULTAT 2017

	2017	2016	Écart €	Écart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	54 210 455	58 098 916	-3 888 461	
Production vendue	56 636 980	57 596 838	-959 858	
* Biens	6 729	651	6 077	
* Services (1)	56 630 252	57 596 187	-965 935	
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	110 847 435	115 695 754	-4 848 319	-4,19%
Production stockée	-	-2 818	-	
Subventions d'exploitation	19 231 105	18 375 960	855 145	
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 923 207	3 085 860	837 347	
Cotisations	296 360	295 175	1 185	
Autres produits (2)	1 131 903	992 581	139 321	
Sous-total B (Subventions et autres)	24 582 574	22 746 758	1 835 815	8,07%
Total I (A+B)	135 430 009	138 442 513	-3 012 504	-2,18%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Marchandises	22 227 014	23 230 505	-1 003 491	
* Achats	22 089 820	23 410 024	-1 320 204	
* Variation de stock	137 194	-179 519	316 713	
Matières premières et autres approvisionnements	6 689 665	7 196 507	-506 842	
* Achats	6 639 045	7 187 872	-548 827	
* Variation de stock	50 620	8 635	41 986	
Autres achats et charges externes (*)	29 636 797	25 781 981	3 854 815	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 188 353	4 908 583	-720 230	
Salaires et traitements	51 451 216	49 650 694	1 800 522	
Charges sociales	21 691 077	21 234 232	456 845	
Dotations aux amortissements et aux provisions :	9 296 871	8 890 350	406 521	
<i>* Sur immobilisations : dotation aux amortissements</i>	<i>4 649 117</i>	<i>4 920 838</i>	<i>-271 721</i>	
<i>* Sur immobilisations : dotation aux provisions</i>	<i>3 012 820</i>	<i>706 231</i>	<i>2 306 589</i>	
<i>* Sur actif circulant : dotation aux provisions</i>	<i>931 960</i>	<i>737 242</i>	<i>194 718</i>	
<i>* Pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	<i>702 973</i>	<i>2 526 039</i>	<i>-1 823 066</i>	
Subventions accordées par l'organisme	38 399	81 026	-42 627	
Autres charges	292 419	223 248	69 171	
Total II	145 511 810	141 197 126	4 314 684	3,06%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10 081 801	-2 754 613	-7 327 188	266,00%

	2017	2016	Écart €	Écart %
PRODUITS FINANCIERS				
De participations	937 661	1 072 899	-135 238	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	379	-379	
Autres intérêts et produits assimilés	406 294	492 849	-86 555	
Reprises sur provisions et transfert de charges	620 502	500 732	119 770	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	244 588	60 735	183 853	
Total V	2 209 045	2 127 594	81 450	3,83%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotation aux amortissements et aux provisions	347 740	620 502	-272 761	
Intérêts et charges assimilées	148 771	164 795	-16 024	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	557 748	154 274	403 474	
Total VI	1 054 260	939 571	114 689	12,21%
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 154 785	1 188 024	-33 239	-2,80%
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-8 927 016	-1 566 589	-7 360 427	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	35 347	15 910	19 437	
Sur opérations en capital	237 316	300 284	-62 968	
Reprises sur provisions et transfert de charges	19 775	0	19 775	
Total VII	292 438	316 194	-23 756	-7,51%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	153 962	114 755	39 207	
Sur opérations en capital	56 945	114 029	-57 084	
Dotations aux amortissements et aux provisions	157 967	149 838	8 129	
Total VIII	368 874	378 623	-9 748	-2,57%
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-76 436	-62 428	-14 008	22,44%
5 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1+2+4)	-9 003 452	-1 629 018	-7 374 435	452,69%
Impôts sur les sociétés (IX)	119 016	999 529	-880 513	-88,09%
X - TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	137 931 492	140 886 301	-2 954 810	-2,10%
XI - TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	147 053 960	143 514 848	3 539 112	2,47%
6- EXCÉDENT (OU DÉFICIT) (X -XI + XII -XIII)	-9 122 468	-2 628 547	-6 493 922	247,05%

BILAN 2017

ACTIF		EXERCICE 2017			EXERCICE 2016
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (À DÉDUIRE)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 468 315	4 710 798	5 757 517	8 291 676
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains (1)	3 789 812		3 789 812	3 778 312
	Constructions (1)	43 866 517	20 157 634	23 708 883	25 306 493
	Installations techniques, matériel et outillage	13 913 269	10 707 714	3 205 556	3 163 760
	Autres (2)	21 634 679	14 571 603	7 063 076	7 383 041
	Immobilisations corporelles en cours	46 391		46 391	15 227
	Avances et acomptes	0		0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
	Participations	2 388 011		2 388 011	2 388 011
	Créances rattachées à des participations	2 747 355		2 747 355	3 365 967
	Titres immobilisés	764 685		764 685	764 880
	Prêts	1 731 203		1 731 203	1 562 344
	Dépôts et cautionnements versés	2 572 190		2 572 190	2 496 304
Autres créances immobilisées	17 460		17 460	17 496	
TOTAL I	103 939 888	50 147 748	53 792 140	58 533 511	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	421 002		421 002	471 622
	En cours de production (biens et services)			0	0
	Produits intermédiaires et finis			0	0
	Marchandises	5 447 941	285 940	5 162 000	5 267 864
	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	282 098		282 098	173 120
	CRÉANCES D'EXPLOITATION				
	Créances clients et comptes rattachés	9 972 742	560 560	9 412 182	10 665 721
	Autres	8 459 124	85 460	8 373 664	9 237 353
	CRÉANCES DIVERSES	1 945 462		1 945 462	1 845 625
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	34 986 940	347 740	34 639 200	35 003 728	
DISPONIBILITÉS	13 568 567		13 568 567	19 787 018	
COMpte DE REGULARISATION	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	602 820		602 820	869 727
	TOTAL II	75 686 696	1 279 701	74 406 995	83 321 777
	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (4) III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	179 626 584	51 427 449	128 199 135	141 855 288	

PASSIF

		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016		
CAPITAUX PROPRES	DOTATIONS (a)				
	DONS ET LEGS EN CAPITAL		8 308	8 308	
	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		842 964	842 964	
	RÉSERVE LÉGALE (réserve obligatoire)				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Fonds d'établissement		1 531 000	1 531 000	
	AUTRE RÉSERVE : réserve libre		96 559 283	100 083 482	
	REPORT À NOUVEAU		-1 044 850	-672 638	
	REPORT À NOUVEAU GESTION CONTRÔLÉE		2 250 062	1 682 197	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Excédent			
		Perte	-9 122 468	-2 628 547	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		805 020	706 248	
	SOUS-TOTAL I		91 829 320	101 553 016	
	(a)	RÉSULTATS CUMULÉS À REPORTER	Créditeur		
Débiteur					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		Excédent			
		Perte			
DIVERS					
SOUS-TOTAL I bis		0	0		
TOTAL I (sous-totaux et bis)		91 829 320	101 553 016		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES CIRCULANT		PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		4 713 644	6 334 615
		TOTAL II		4 713 644	6 334 615
DETTE		DETTES FINANCIÈRES			
	Emprunts auprès d'établissements de crédit (1)		6 340 403	7 126 601	
	Emprunts et dettes financières diverses		1 203 534	1 127 852	
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (b)		8 104 014	9 043 778	
	Dettes sociétaires, cotisants, ayants droit et comptes clients rattachés				
	Comptes clients		11 189	59 620	
	Dettes fiscales et sociales		15 204 748	15 682 068	
	Autres		44 266	41 027	
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		97 343	169 788	
	Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		163 618	238 648	
	Autres				
COMPTES DE RÉGULARISATION	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
	Produits constatés d'avance		487 058	478 275	
	Cotisations perçues d'avance				
TOTAL III		31 656 172	33 967 656		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		128 199 135	141 855 288		

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

La Loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, impose à toute entreprise dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500 de produire des informations sociales, environnementales et sociétales dans son rapport de gestion dans un cadre très normé.

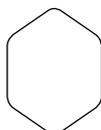
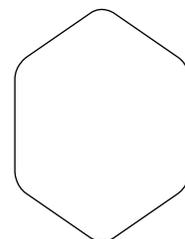
En 2012, le décret d'application de l'article 225 de la loi portant engagement national pour

l'environnement a élargi le champ des entreprises concernées, précisé les informations à communiquer et imposé une vérification par un organisme tiers indépendant.

Le périmètre de ce rapport RSE recouvre le périmètre financier de la MFN SSAM, organisme à but non lucratif, qui gère un peu plus de 200 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes s'adressant à tous dans les champs des Biens Médicaux (centres d'optique, d'audioprothèse), des Soins de Premier

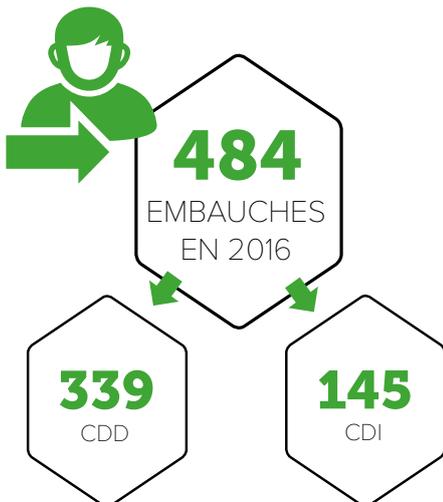
Recours (dentaire, centres de soins infirmiers, pharmacies) et des Services à la Personne (EHPAD, RA, SSIAD, SAD, filière handicap psychique et structures petite enfance).

La MFN SSAM ne gère aucune installation classée pour la protection de l'environnement.



VOLET SOCIAL

L'EMPLOI



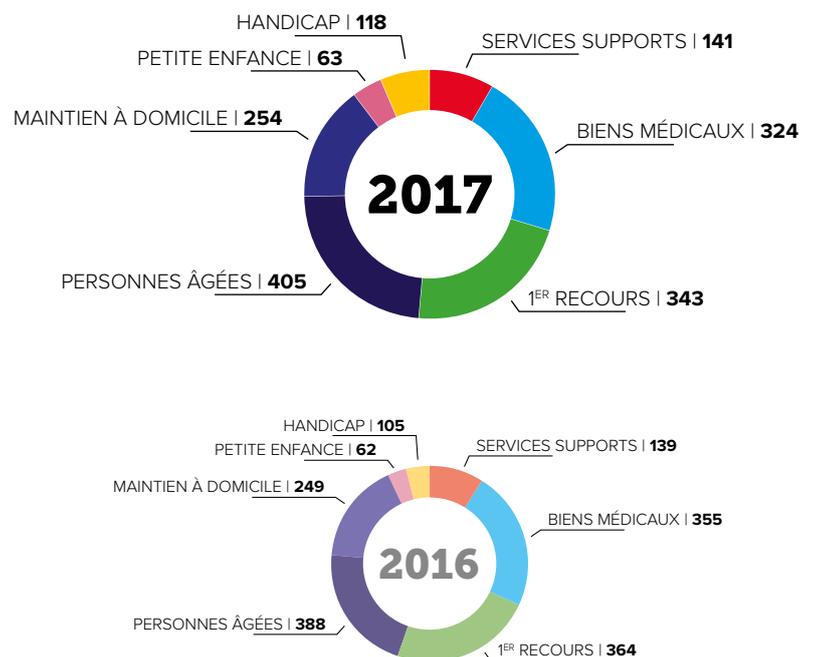
Ces embauches correspondent au turn-over du personnel, sans ouverture majeure de nouvelles activités.



49 404 040 €

de masse salariale

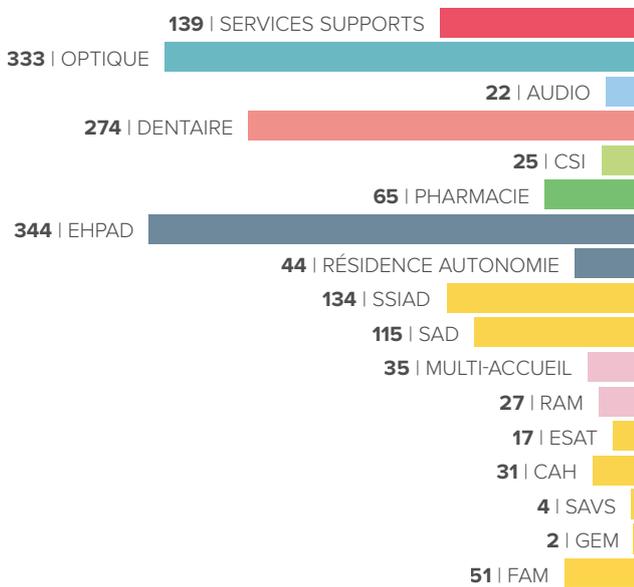
Répartition du nombre de salariés par filières



2016



1662
SALARIÉS



360 CADRES / 239 TECHNICIENS / 1063 EMPLOYÉS



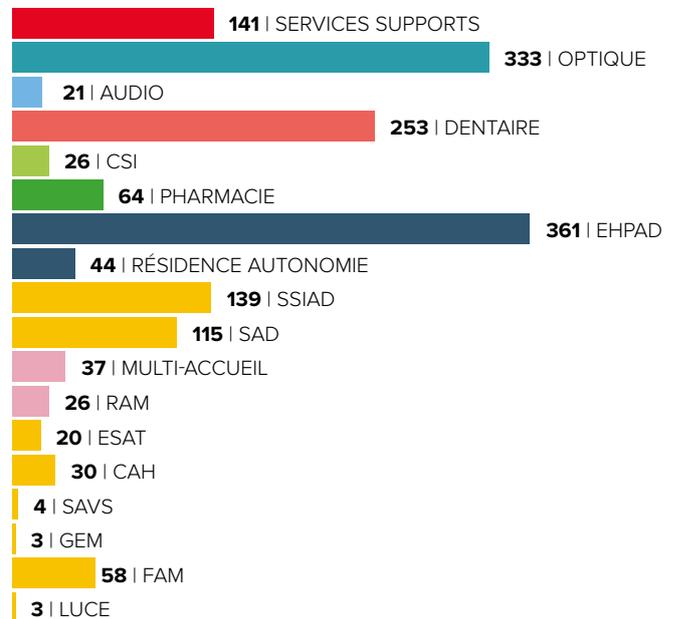
1470 CDI / 192 CDD

1347 FEMMES / 315 HOMMES

2017



1648
SALARIÉS



1054 EMPLOYÉS / 243 TECHNICIENS / 351 CADRES



193 CDD / 1455 CDI

292 HOMMES / 1356 FEMMES

Moyenne du temps de travail par mois en 2017



140,84 H

TEMPS COMPLETS
ET TEMPS PARTIELS

140,91 H EN 2016

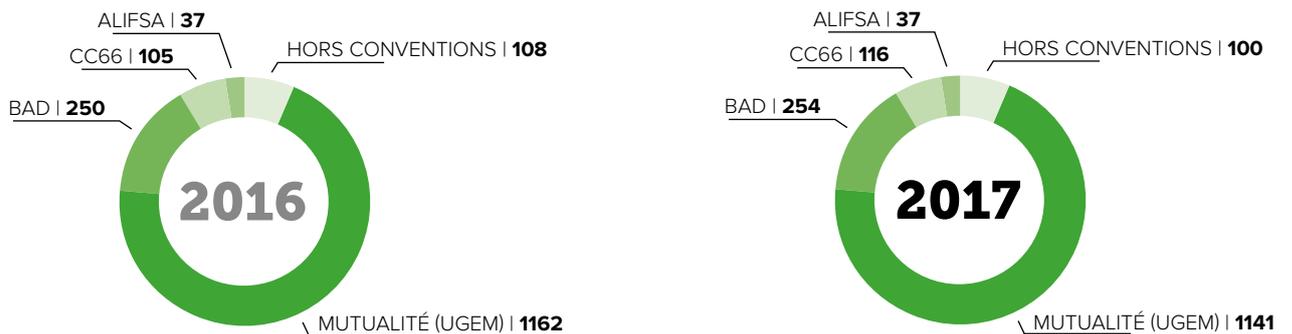


107,83 H

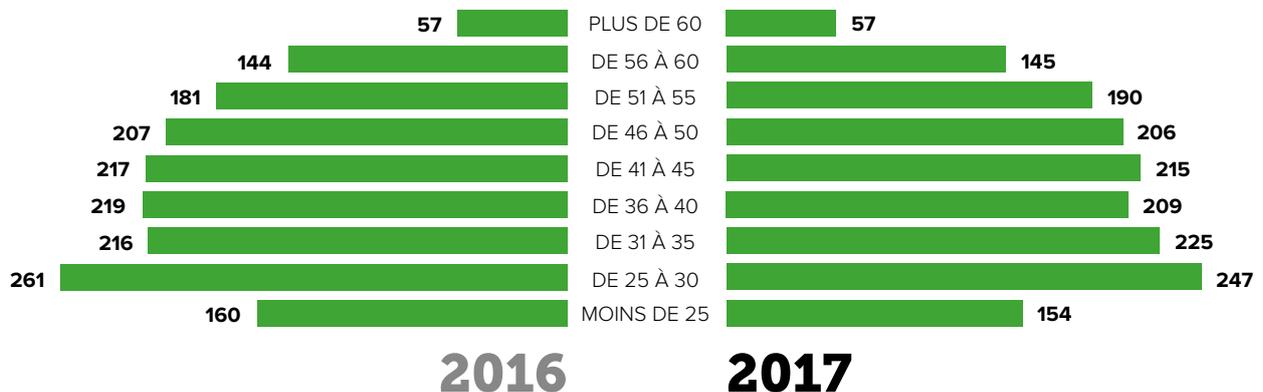
TEMPS PARTIELS

107,29 H EN 2016

Répartition du nombre de salariés par conventions



Pyramide des âges des salariés de la MFN SSAM



RELATIONS SOCIALES

JOURNÉE DES MANAGERS

Les managers de la MFN SSAM ont été réunis le 4 juillet 2017 pour une présentation du plan d'action et de performance.

Marc BOURBON introduisait cette journée par ces propos : « *Aujourd'hui cette ambition que nous avons pour la MFN SSAM devient le projet de chacun et de tous : c'est celui de notre entreprise, de nos activités, de nos services supports et c'est le vôtre. Pour que le projet se concrétise et pour protéger ce qui doit l'être, nous continuerons dans cette démarche de co-construction. C'est pour cela que nous vous exposons aujourd'hui notre ambition et que nous souhaitons vivement l'adhésion de tous les collaborateurs* ».

AVANTAGES COLLECTIFS

Les avantages collectifs mis en place en 2015 ont été maintenus :

- Contrat collectif complémentaire santé avec participation de l'employeur sur la cotisation mensuelle du salarié
- Remise sur les achats de soins dans les SSAM gérés par la MFN SSAM (pharmacie, optique, audioprothèse, dentaire) pour tous les salariés et leurs ayants droit inscrits sur le contrat collectif complémentaire santé
- Retraite supplémentaire obligatoire avec participation de l'employeur
- Congé annuel supplémentaire (1 jour) pour les travailleurs reconnus handicapés

L'INTRANET

L'outil intranet mis en place en 2015 est régulièrement mis à jour et enrichi.

De nombreux documents peuvent y être consultés/téléchargés par les membres du personnel.

Un projet de refonte est à l'étude par la Direction Communication et Marketing.



ACCORDS SIGNÉS EN 2017 AVEC LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

➔ OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES LE 9 FÉVRIER 2017 ET ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER DE RENCONTRES

➔ BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

30/06/2017

Accord sur la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo

0,25 €/km plafonné à 200 €/an à compter du 1^{er} janvier 2018

Négociation annuelle obligatoire convention collective Mutualité

Conclusion d'un accord relatif à la négociation annuelle obligatoire revalorisant les salaires au 1^{er} janvier 2017. Cet accord a permis de redistribuer aux salariés une partie de la valeur ajoutée de l'entreprise, et de reconnaître leur implication. En l'absence de préconisation nationale UGEM, les salaires du personnel sous CCN Mutualité ont été revalorisés de 1%.

Accord sur le versement de la rémunération brute annuelle pour les personnels

Ayant choisi de conserver le versement de leur rémunération en 13,55 mois.

Harmonisation des périodes de versement à partir de l'année 2018 :

- Une mensualité de 0,55 avec le salaire de juin
- Un acompte de 90% versé dans la première décade de décembre, le solde de cette mensualité étant versé avec le salaire du mois de décembre

Accord Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Création d'un PERCO pour le personnel de la MFN SSAM qui souhaite y adhérer.

Avenant n° 3 à l'accord sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail

Pour le personnel sous CCN Mutualité et avenant n° 2 à l'accord sur l'organisation du temps de travail pour le personnel hors CCN Mutualité.

Avenant autorisant l'alimentation d'un PERCO, existant ou à venir, par versement des droits acquis au titre du Compte Epargne Temps.

09/10/2017

Accord sur la création d'un congé enfant malade pour les salariés sous CCN66

Ces salariés bénéficient de 2 jours ouvrés par année civile pour les enfants de moins de 14 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

SANTÉ & SÉCURITÉ



135

ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2017

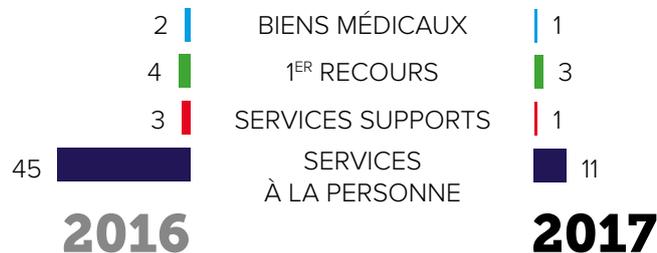
NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL



16

ACCIDENTS DE TRAJET EN 2017

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET



PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



La MFN SSAM a reconduit la mission du prestataire dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux. Chaque employé peut contacter une permanence téléphonique de soutien et se voir orienter, le cas échéant, vers une rencontre en vis-à-vis avec un psychologue en toute confidentialité.

Des formations de prévention face aux RPS ont été menées en 2017 pour un total de 974 heures.

Dans le cadre de la prévention de ces risques et afin d'équilibrer la vie privée/vie professionnelle, l'entreprise a fait le choix, en lien avec le CHSCT, de bloquer les boîtes mails du personnel ayant une adresse nominative en semaine de 22h à 6h et le dimanche.

FORMATION

L'entreprise a consacré plus de 1 520 107 € à la Formation Professionnelle Continue, dont 818 244 € au titre du plan de formation.

Près de 300 dossiers (collectifs ou individuels) ont été mis en place. Cela se traduit par plus de 1 800 départs en formation et un volume de 17 265 heures.

La MFN SSAM a bâti un parcours de formation intégrant des actions d'adaptation et d'actualisation des connaissances (36%) de développement des compétences (26%), prévention et sécurité (21%) et logiciel métier (17%).

Sur 2017, une information a été faite à l'ensemble des managers, pour leur présenter l'entretien professionnel (dispositif légal et trame MFN SSAM) et les former sur les dispositifs de la formation : CIF, VAE, bilan de compétences... Au total, 122 managers ont participé à ces réunions d'information.

À la formation professionnelle continue, s'ajoute également la taxe d'apprentissage qui représente un coût pour la MFN SSAM de 128 350 € au titre de 2017.

Dans le cadre de ses valeurs et sa responsabilité sociétale, la MFN SSAM poursuit son rôle d'intégration :

- Auprès des jeunes : nous avons accueilli en 2017, 454 stagiaires sur une ou plusieurs conventions et 47 contrats en alternance ont débuté ou se sont terminés en 2017
- Nous poursuivons également notre rôle auprès de publics fragilisés, en mettant en œuvre des contrats uniques d'insertion avec les partenaires locaux (Missions locales et Agences Pôle Emploi)



1 520 107 €

de budget consacré à la formation professionnelle



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les effectifs de la MFN SSAM sont majoritairement féminins.

Aucune différenciation à l'embauche n'est faite sur la base de ce critère, et toutes les offres d'emploi sont ouvertes aux hommes comme aux femmes avec un niveau de salaire unique.



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La lutte contre les discriminations n'a pas fait l'objet d'une discussion spécifique avec les partenaires sociaux, cependant nous ne constatons pas de problématiques particulières liées à cet item dans nos établissements.



MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Direction de la MFN SSAM a souhaité développer l'intervention des travailleurs de l'ESAT au sein de l'entreprise au travers de travaux réguliers dans certains établissements (en EHPAD particulièrement).

RESPECT DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Afin de garantir la conformité de la MFN SSAM à la Loi Informatique et Libertés et de s'assurer de la préservation de la sécurité des données personnelles enregistrées informatiquement, la MFN SSAM a désigné un Correspondant Informatique et Libertés.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE



RÉALISATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Un audit énergétique a été réalisé pour répondre à l'obligation imposée par le code de l'énergie (art. L223-1 crée par la loi 2013-619 du 16 juillet 2013 suite à la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique). Le cadre de l'arrêté du 24 novembre 2014 rend effectif l'obligation de réaliser un audit énergétique pour les entreprises dont l'effectif excède 250 personnes ou le chiffre d'affaires annuel excède 50 millions d'euros et le total du bilan excède 43 millions d'euros.

L'audit a porté sur 80% des dépenses énergétiques de la MFN SSAM au travers d'un échantillon d'établissements (EHPAD, centres optiques, dentaire, d'audition, pharmacies, multi-accueil...) et de la flotte automobile.

Sans surprise, le poste le plus énergivore est le chauffage qui représente plus de la moitié des consommations énergétiques (56%) suivi par le refroidissement (12%).

Au-delà de l'analyse des consommations énergétiques, l'audit a mis en exergue des pistes d'amélioration susceptibles de diminuer sensiblement la facture énergie (extinction automatique de l'éclairage, baisse des consignes de température...). Le potentiel d'économie d'énergie par la pratique d'éco-gestes des usagers est, à l'échelle collective, important.

Le bilan GES a été réalisé en 2017 par un prestataire externe. Il est en cours de publication.



POLLUTION ET GESTION DE DÉCHETS

Conformément à l'article R1335-1 du Code de la Santé Publique, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les centres de santé dentaires font l'objet d'un tri dès leur production afin de :

- Garantir la sécurité du personnel et des personnes
 - Respecter les règles d'hygiène
 - Éliminer chaque type de déchets par la filière appropriée en accord avec la réglementation.
- Veiller à la protection de l'environnement

Les DASRI sont conditionnés dans des emballages spécifiques pour être admis au transport assuré par une de nos sociétés de collecte qui répond à la réglementation sur le transport des matières dangereuses (ADR) et aux règles sanitaires.

Les DASRI sont incinérés dans des usines agréées à 850°C.

Les centres dentaires de la MFN SSAM ont produit 21,3 tonnes de DASRI.

La réglementation stipule que mention doit être faite de la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité. Cet item au regard de nos activités n'est pas pertinent.

Concernant les mesures de prévention et de réduction de rejets dans l'air, les installations de chauffage et de climatisation font l'objet de contrats de maintenance assurant leur bon fonctionnement.

Concernant le recyclage du papier, La Poste et Halbout Service interviennent pour la récupération des déchets.



PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Au regard de nos activités, cet item n'est pas pertinent.



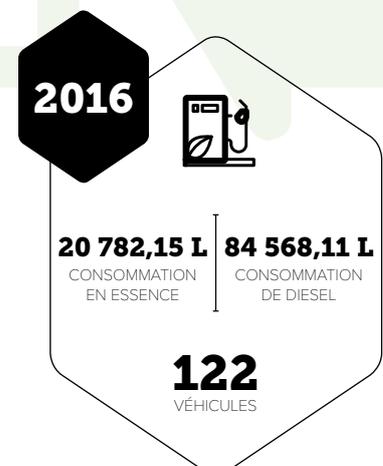
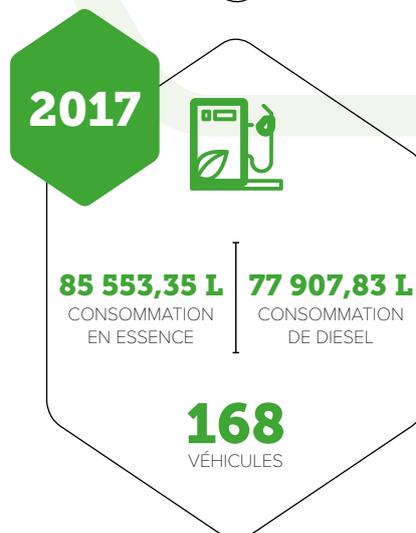
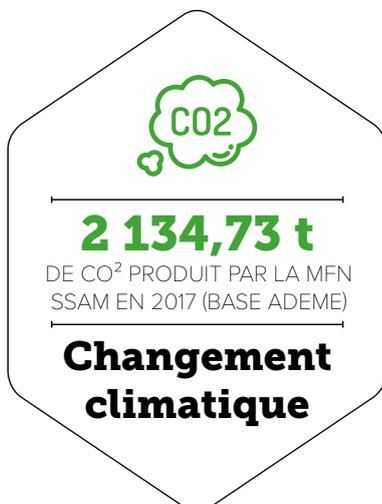
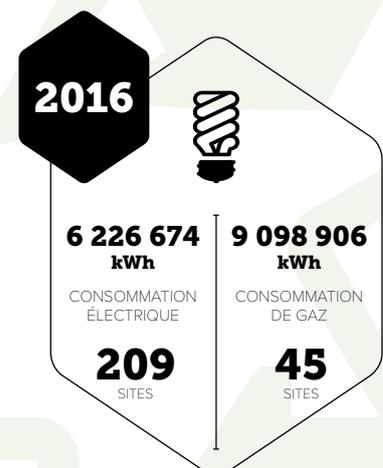
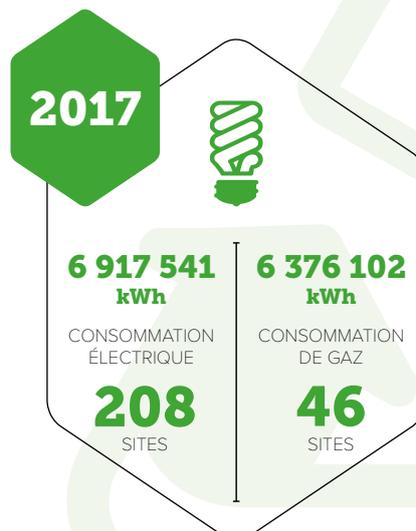
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

La consommation de ramettes de papier s'établit à 9 097 ramettes de papier A4 au 31 décembre 2017.

1 744 kg de papier ont été recyclés par nos prestataires La Poste et Veolia.

La MFN SSAM n'est pas soumise à des contraintes en matière d'approvisionnement en eau.

Le travail de récolement des informations liées aux consommations d'eau se poursuit, il est rendu complexe par le nombre conséquent d'opérateurs (Véolia, SAUR, régies municipales...).



VOLET SOCIÉTAL

GOVERNANCE DE LA MFN SSAM

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

En 2017, notre Union rassemblait 906 335 chefs de famille, soit plus de 8 200 adhérents de moins que l'an dernier, répartis entre 69 mutuelles ou unions de représentation.

Présidé par M. Gérard ALIX depuis le 1^{er} décembre 2016, le Conseil d'Administration est composé de 29 membres élus par l'Assemblée Générale (cf. liste des administrateurs et de leurs autres mandats électifs mutualistes) et s'est réuni à 5 reprises.

Le Bureau, composé de 10 membres, a été convoqué 9 fois.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 27 juin 2017.

Les taux de participation à ces instances sont de 80% pour les réunions du Bureau et de 66,2% pour le Conseil d'Administration.

Mme LEBIGOT et M. BEN BRAHIM ANDALOUSSI représentent les salariés au Conseil d'Administration.

En intégrant les représentants des salariés, le Conseil d'Administration compte 25,8% de femmes.



906 335

CHEFS DE FAMILLE



69

MUTUELLES
OU UNIONS DE
REPRÉSENTATION



80%

TAUX DE PARTICIPATION
AUX RÉUNIONS DU BUREAU



66,2%

TAUX DE PARTICIPATION
AUX RÉUNIONS DU CA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ AMENÉ À TRAVAILLER OU À SE PRONONCER SUR :

- La délégation au Président pour les actes de gestion et d'administration concernant le patrimoine de la MFN SSAM (en ce compris les baux commerciaux et leurs renouvellements, les baux dérogatoires, etc.).
- Les délégations du Président, Trésorier Général et Secrétaire Général au nouveau Directeur Général
- Les diverses cessions/acquisitions de locaux
- Le budget 2017
- Les arrêtés de compte intermédiaires au 30/04 et 31/08/2017
- L'actualisation de la Charte des Produits Financiers
- Les conventions de compte courant des SCI et SCEA
- Le plan d'action et de performance 2017-2020 et les diverses délibérations liées
- Les modifications du règlement intérieur présentées à l'Assemblée Générale 2018
- La composition du Comité Spécialisé
- La cooptation d'un administrateur
- L'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire de Haute-Normandie
- L'adhésion au Pôle TES
- La demande d'agrément « INTERMEDIATION LOCATIVE ET GESTION LOCATIVE SOCIALE » pour la Résidence LUCE

LE COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS)

Ce Comité ne s'est pas réuni en 2017. La modification du règlement intérieur adoptée par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2017, qui sera soumise pour ratification à l'Assemblée Générale 2018, a entériné sa suppression.

LES COMMISSIONS TERRITORIALES

Les commissions territoriales se sont réunies sous un nouveau format à l'instigation du Président.

Deux réunions similaires se sont tenues sur deux lieux et deux dates différentes en préparation de l'Assemblée Générale.

Cette nouvelle organisation ayant été jugée satisfaisante, la modification du règlement intérieur votée par le Conseil d'Administration du 7/12/2017 entraîne leur remplacement par deux réunions des délégués à l'Assemblée Générale, en amont de celle-ci, à deux dates et sur deux lieux différents.

LE COMITÉ SPÉCIALISÉ OU COMITÉ D'AUDIT

La composition du Comité Spécialisé a été modifiée à la suite de l'élection de M. ALIX au poste de Président. Il se compose de :

- 2 membres du Bureau (Mme CHANTREUIL et M. FERMÉ),
- 2 membres du Conseil d'Administration (Mme ESKINAZI et M. GOUJON),
- sur invitation, le Trésorier et le Trésorier Adjoint.

Pour permettre aux membres du comité, et plus largement aux membres du Bureau, d'avoir une meilleure vision des enjeux financiers liés aux activités des unions territoriales, une formation complète sur trois journées sur la prévention des risques LIII, en lien avec l'Union Régionale et la FNMF, a été réalisée en septembre/octobre 2017.

IMPACT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

En lien avec la Mutualité Française Normandie, des actions ont été organisées dans les accueils pour personnes handicapées :

L'action « Expression et bien-être »

Depuis 2013 et en lien avec l'atelier de l'accueil de jour du même nom, des résidents y participent grâce à une intervenante, et développent détente, prise de conscience corporelle, exploration et expérimentation vocales dans un climat de confiance, ce qui leur permet de dépasser leurs limites en douceur et surpasser les manifestations de la maladie.

L'atelier « Estime de soi »

En place depuis 2016, il a fait suite à l'atelier « Socio-Esthétique ». Une socio esthéticienne propose à 2 groupes de 6 résidents de travailler sur l'image de soi, (perception de soi, prendre soin de soi, l'hygiène corporelle...).

L'atelier « Gymnastique adaptée »

En lien avec l'association « Siel Bleu », tous les jeudis matin, de la gym douce est proposée aux résidents du Foyer de vie.

Les Ateliers Promotion Santé proposés au SAVS de Caen permettent à des personnes isolées de participer à une activité de chant tous les 15 jours. Ces ateliers, financés par l'Union Régionale, développent le mieux-être des bénéficiaires tout en stimulant leur mémoire. Outre la voix, la respiration, l'écoute, le rythme, les ateliers animés par Laurent CERCELET de l'Association des 4 Vents, ont permis aux participants de l'atelier chant de développer, en symbiose, une aptitude à chanter et créer du beau.

Des actions ont également été organisées dans les structures petite enfance (initiation

aux gestes d'urgence pédiatriques...).

Les pharmacies ont relayé la campagne de dépistage du diabète en lien avec l'Union Nationale des Pharmacies Mutualistes (UNPM) et l'Union Régionale.

Elles ont aussi sensibilisé les clients sur l'importance de la vaccination lors de la semaine nationale européenne de la vaccination.

Par ailleurs, des opticiens et des audioprothésistes mutualistes ont participé avec la MFN SSAM à divers événements santé et ont proposé des dépistages visuels et auditifs.

UN MEILLEUR MAILLAGE DU TERRITOIRE

Nous confirmons notre volonté d'offrir aux adhérents des mutuelles le meilleur maillage possible sur l'ensemble du territoire normand.

Cependant nous sommes confrontés à une réalité économique qui nous incite à beaucoup de prudence. Nous examinons avec attention toutes les opportunités qui se présentent à nous avec une grande vigilance sur leur viabilité économique.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le prestataire de restauration préparant les repas des EHPAD d'Épron et de Mondeville, des RA de Caen et de Fleury, du FAM de Verson et des multi-accueils (sauf Trun) respecte les recommandations du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition qui vise à couvrir les besoins de chacun selon sa classe d'âge permettant ainsi une limitation du gaspillage.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

PARTENARIATS ET MÉCÉNAT

➔ FONDATION DE L'AVENIR

La Fondation de l'Avenir abrite la Fondation Visaudio, à laquelle la MFN SSAM a fait un don dans le cadre des obligations liées au conventionnement Optistya (don de 0,50 € par monture vendue au titre de la convention).



➔ FONDATION PAUL BENNETOT

La MFN SSAM s'était associée à la MATMUT pour créer la Fondation Paul Bennetot, en hommage à l'action de son président fondateur, acteur historique du mouvement mutualiste local et national. Cette Fondation soutient l'innovation, la recherche et l'amélioration des pratiques en traumatologie et dépendance au sein des SSAM. Elle permet, par ses bourses de recherche, à des équipes médicales de pointe de travailler sur des recherches d'avenir. La MFN SSAM a souhaité continuer à s'inscrire dans cette démarche et à soutenir la Fondation Paul Bennetot.



ADHÉSIONS ET PARTENARIATS MUTUALISTES

La MFN SSAM est adhérente aux têtes de réseau opérationnelles mutualistes :

- Réseau National de Centres de Santé (RNCSM)
- Générations Mutualistes
- Union Nationale des Pharmacies Mutualistes (UNPM)
- VISAUDIO
- Cooptimut
- Résomut

ADHÉSIONS À DES STRUCTURES PLURI-PROFESSIONNELLES

➔ ADHÉSION AU PÔLE TES

Le Conseil d'Administration a donné son aval à l'adhésion au Pôle TES, structure servant d'intermédiaire entre les besoins en e-santé des professionnels et les solutions proposées par les entreprises fournisseurs de biens et services, lors de sa réunion du 16 mars 2017.

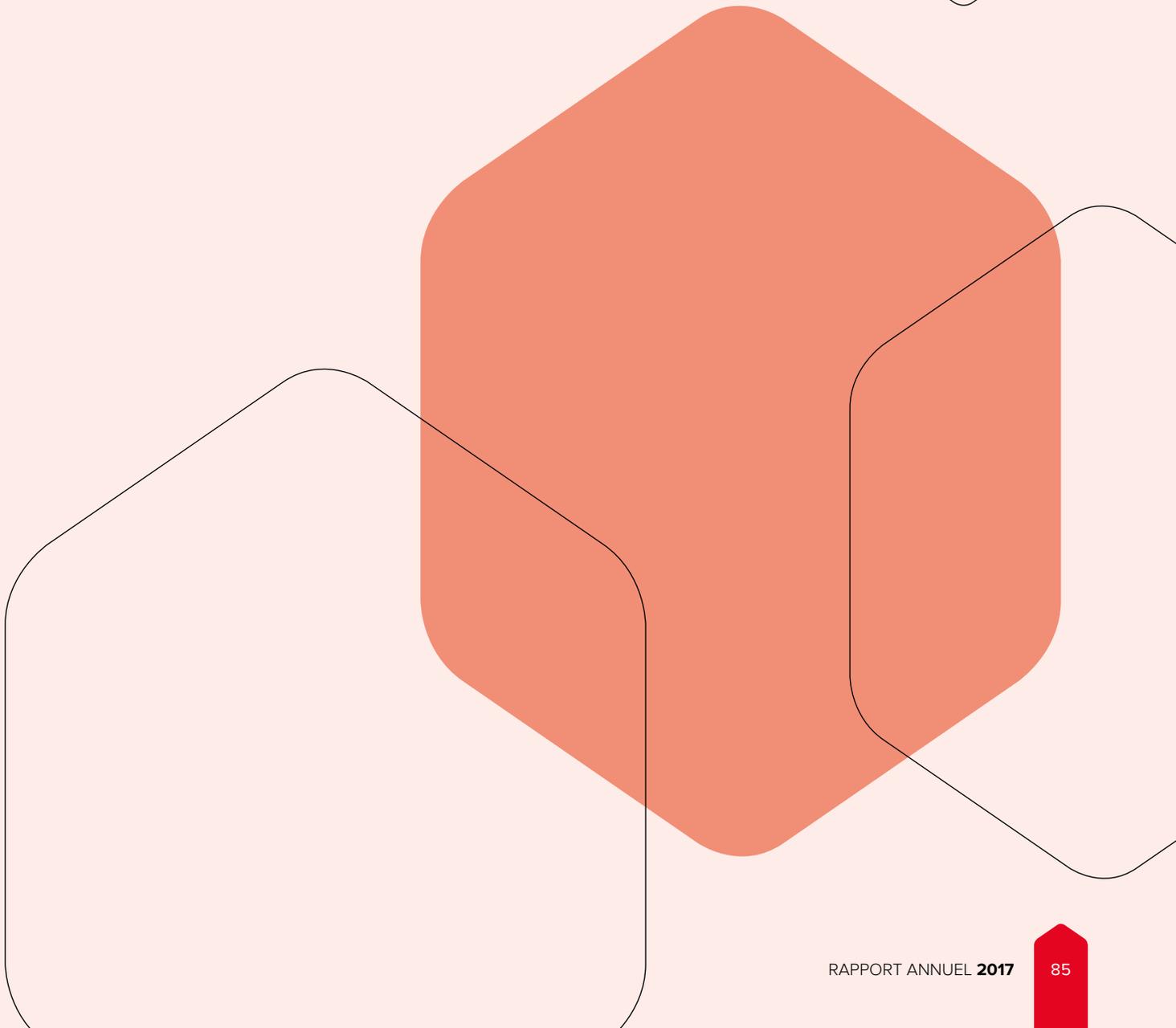
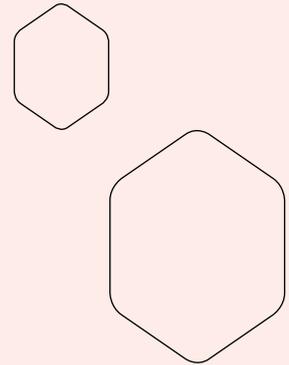
➔ ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE DE NORMANDIE

Résultat de la fusion des GCS Basse et Haute-Normandie, la MFN SSAM adhère de fait au nouveau Groupement constitué au 1^{er} janvier 2018.

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Les deux sociétés de nettoyage intervenant dans nos sites (RM Propreté et ISOR) sont engagées dans des démarches intégrant la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Il en est de même pour notre fournisseur de matériel de bureau.

MODIFICATIONS STATUTAIRES PORTANT SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR



PRÉCÉDENT RÈGLEMENT

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur, établi par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale, a pour objet de déterminer les conditions d'application des Statuts de la MFN SSAM, conformément à l'article 4 de ces Statuts.

Article 2 : Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'instance dirigeante de la MFN SSAM.

Sa responsabilité est de mettre en œuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale, sur le plan politique et financier, et plus généralement d'impulser le développement de la Mutualité Française Normandie SSAM, dans l'esprit et les objectifs du projet d'entreprise mutualiste et du mouvement social.

Au regard de cette responsabilité, la fonction d'administrateur appelle une participation assidue aux réunions du Conseil d'Administration.

Un règlement du Conseil d'Administration définit les modalités de fonctionnement de cette instance ainsi que les délégations du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier Général.

Article 3 : Réunions et ordres du jour du Conseil d'Administration

Une réunion du Conseil d'Administration est obligatoirement convoquée, au plus tard 15 jours après l'Assemblée Générale qui a procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour du Conseil d'Administration est arrêté par le Président.

Chacune des questions à l'ordre du jour fait l'objet, en tant que de besoin d'une note explicative. Les documents préparatoires sont transmis quelques jours avant la réunion.

L'envoi des convocations au Conseil d'Administration et au Bureau ainsi que des documents préparatoires est effectué de façon privilégiée par voie électronique.

MODIFICATIONS APPORTÉES

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(ARTICLES 1 A 4 SANS CHANGEMENT)

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur, établi par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale, a pour objet de déterminer les conditions d'application des Statuts de la MFN SSAM, conformément à l'article 4 de ces Statuts.

Article 2 : Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'instance dirigeante de la MFN SSAM.

Sa responsabilité est de mettre en œuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale, sur le plan politique et financier, et plus généralement d'impulser le développement de la MFN SSAM, dans l'esprit et les objectifs du projet d'entreprise mutualiste et du mouvement social.

Au regard de cette responsabilité, la fonction d'administrateur appelle une participation assidue aux réunions du Conseil d'Administration.

Un règlement du Conseil d'Administration définit les modalités de fonctionnement de cette instance ainsi que les délégations du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier Général.

Article 3 : Réunions et ordres du jour du Conseil d'Administration

Une réunion du Conseil d'Administration est obligatoirement convoquée, au plus tard 15 jours après l'Assemblée Générale qui a procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour du Conseil d'Administration est arrêté par le Président.

Chacune des questions à l'ordre du jour fait l'objet, en tant que de besoin d'une note explicative. Les documents préparatoires sont transmis quelques jours avant la réunion.

L'envoi des convocations au Conseil d'Administration et au Bureau ainsi que des documents préparatoires est effectué de façon privilégiée par voie électronique.

PRÉCÉDENT RÈGLEMENT

Article 4 : Rôle et attributions du Bureau

Le Bureau assure un suivi régulier de l'activité et peut se réunir autant que de besoin.

Il gère les affaires courantes pour lesquelles le Président le sollicite et prend certaines orientations relevant du Conseil d'Administration qui nécessitent une position rapide.

Article 5 : Commissions Territoriales et Comité d'Orientation Stratégique

Pour mener à bien ses missions et maintenir un ancrage territorial important de l'Union, le Conseil d'Administration se dote des instances suivantes :

- Commissions Territoriales
- Comité d'Orientation Stratégique

Ces instances, forces de proposition, sont consultatives.

CHAPITRE 2 - COMMISSIONS TERRITORIALES

Article 6 : Attributions des Commissions Territoriales

Les Commissions Territoriales ont vocation à être des espaces de participation et de consultation des militants des mutuelles ayant des adhérents en Normandie.

Elles ont en outre pour objet de favoriser :

- l'appropriation de la stratégie, de l'actualité de l'Union et de ses activités
- l'expression organisée des besoins perçus par les militants dans les territoires, d'avis sur les pistes de développement ou sur la qualité des offres et des services

Les membres des commissions pourront, sur mandat du Président, être amenés à représenter l'Union Territoriale auprès des collectivités ou partenaires locaux.

Leurs travaux s'inscrivent dans un cadre défini et organisé par la Présidence en lien étroit avec les Présidents des commissions et la Direction de l'Union.

Les Commissions Territoriales n'ont pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités de la MFN SSAM.

MODIFICATIONS APPORTÉES

Article 4 : Rôle et attributions du Bureau

Le Bureau assure un suivi régulier de l'activité et peut se réunir autant que de besoin.

Il gère les affaires courantes pour lesquelles le Président le sollicite et prend certaines orientations relevant du Conseil d'Administration qui nécessitent une position rapide.

ARTICLE SUPPRIMÉ

CHAPITRE 2 - RÉUNIONS DES DÉLÉGUÉS

Article 5 : Attributions

Les réunions des délégués ont vocation à être un espace de participation et de consultation des militants des mutuelles ayant des adhérents en Normandie.

Elles ont en outre pour objet de favoriser :

- l'appropriation de la stratégie, de l'actualité de l'Union et de ses activités
- l'expression organisée des besoins perçus par les militants dans les territoires, d'avis sur les pistes de développement ou sur la qualité des offres et des services

Les réunions des délégués n'ont pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités de la MFN SSAM.

PRÉCÉDENT RÈGLEMENT

Article 7 : Territoires couverts

Une Commission Territoriale est créée dans chaque département de Normandie.

Article 8 : Composition

Chaque Commission Territoriale accueille au maximum 30 personnes résidant dans le territoire, désignées par les mutuelles au terme d'un appel à candidature. Deux tiers des participants au moins sont délégués à l'Assemblée Générale.

En cas d'un nombre de candidatures supérieur au nombre de postes dans une commission, le Conseil d'Administration détermine la composition en privilégiant la diversité des mutuelles présentes dans le département.

Le Conseil d'Administration valide la composition de chaque commission.

Leur composition est renouvelée lors de chaque élection du Conseil d'Administration.

Le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général sont membres de droit de chaque Commission Territoriale.

Des membres de la Direction et, en fonction de l'ordre du jour, des responsables opérationnels de l'Union participent aux réunions de cette instance

Ces instances, forces de proposition, sont consultatives.

Article 9 : Présidence des Commissions Territoriales

La Présidence de chaque Commission Territoriale est confiée à un membre du Bureau résidant dans le territoire.

Article 10 : Périodicité

Chaque Commission Territoriale se réunit au minimum deux fois par an sur convocation de son Président.

MODIFICATIONS APPORTÉES

ARTICLE SUPPRIMÉ

Article 6 : Composition

Chaque réunion des délégués est composée des délégués à l'Assemblée Générale désignés par les mutuelles.

Le Président et son Bureau animent les réunions avec le soutien du Directeur Général et toute personne qu'il aura désignée appartenant à son équipe.

Article 7 : Organisation des réunions

Le Bureau de l'Union organise au minimum une réunion par an en plus de l'Assemblée Générale.

Le Bureau définit pour chaque réunion les modalités d'organisation, notamment concernant les lieux.

ARTICLE SUPPRIMÉ

ARTICLE SUPPRIMÉ

CHAPITRE 3 : COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

CHAPITRE 3 et ARTICLES 11 à 14 SUPPRIMÉS

Article 11 : Attributions

Le Comité d'Orientation Stratégique constitue, auprès du Conseil d'Administration, un espace de réflexion et d'élaboration de la stratégie de l'entreprise. Le Comité propose ainsi au Conseil d'Administration les orientations qui seront soumises à l'Assemblée Générale, particulièrement, en matière de développement ou d'évolution significative des offres de services et des positionnements.

Le Comité peut aussi être amené, à la demande du Président ou du Conseil d'Administration, à instruire une question d'ordre stratégique sur laquelle le Conseil d'Administration aura à se positionner.

Article 12 : Composition

Le Comité d'Orientation Stratégique est composé :

- des membres du Bureau
- de dix administrateurs ou membres des Commissions Territoriales
- de membres du Comité de Direction

Sa composition, actualisée après chaque élection, devra répondre à un double objectif :

- garantir une participation de tous les territoires
- concrétiser, par sa composition, la complémentarité des compétences des responsables mutualistes élus et des responsables salariés (équipe de direction, responsables des activités)

Le Comité est un lieu de contribution à l'élaboration de la stratégie qui nécessite de la part de ses membres une bonne appropriation des enjeux des activités aussi, les administrateurs ou membres des Commissions Territoriales qui acceptent d'y participer s'engagent à suivre ou avoir suivi une formation dans ces domaines d'activité.

Article 13 : Périodicité

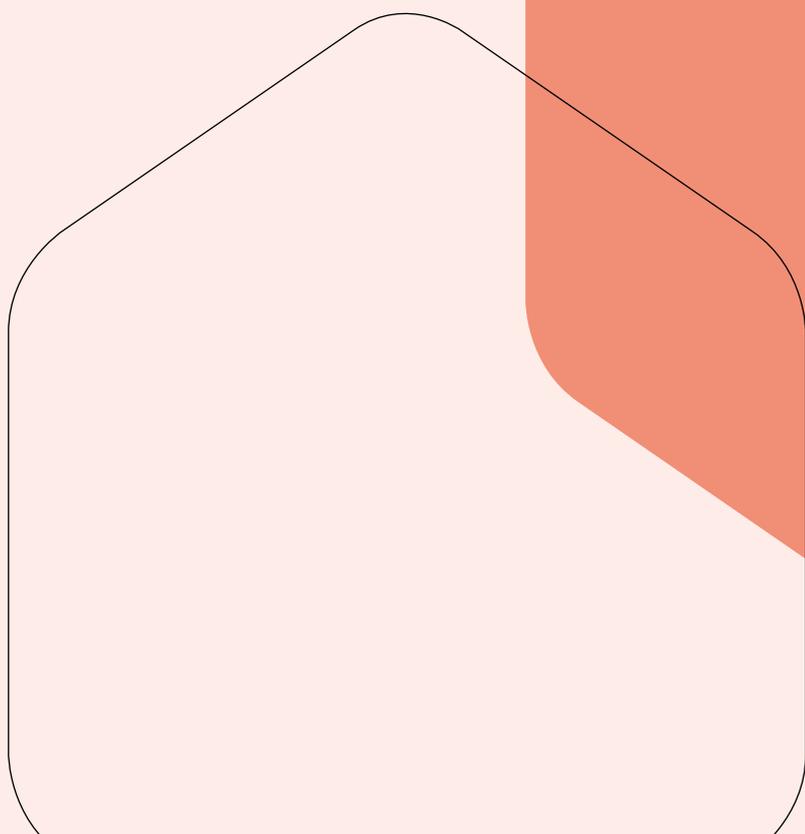
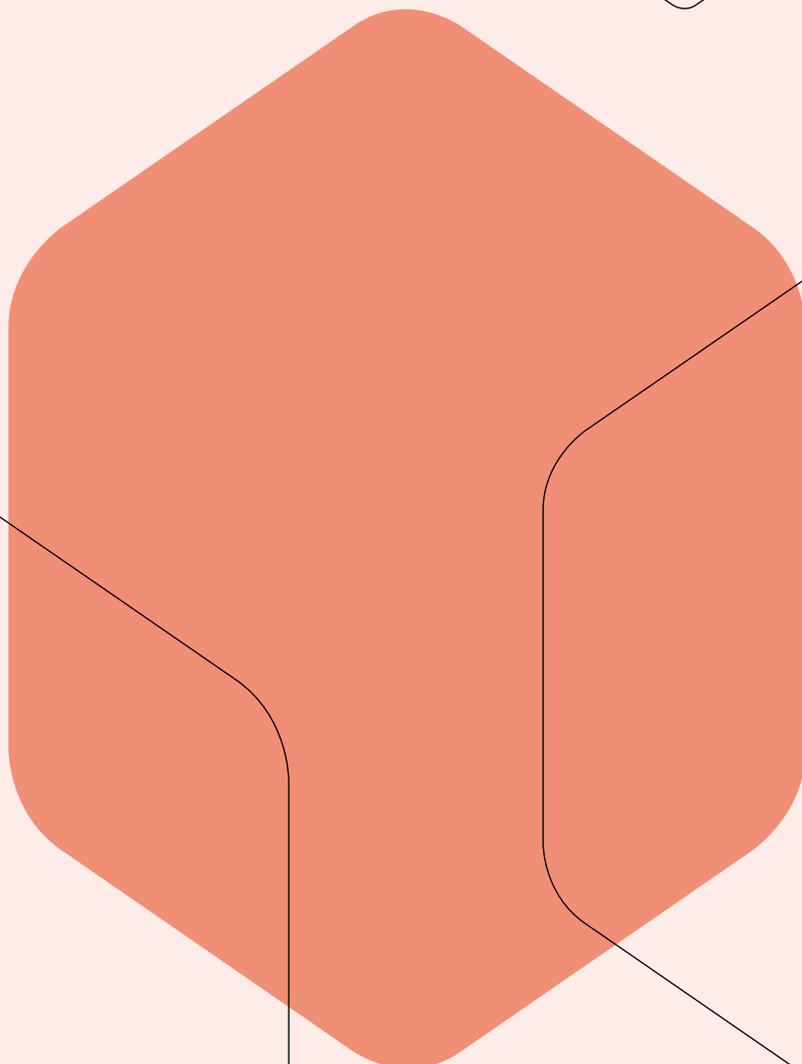
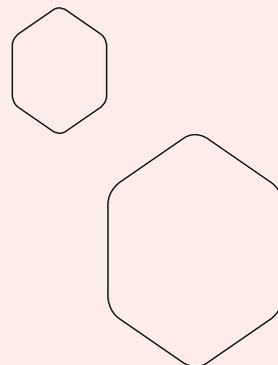
Le Comité d'Orientation Stratégique se réunit au moins une fois par an lors d'un séminaire d'une journée à l'initiative du Président.

Article 14 : Animation

Le Comité est préparé et animé conjointement par le Président et le Directeur Général.

ANNEXES

- ➔ **LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE NORMANDIE SSAM ET DE LEURS MANDATS MUTUALISTES**
- ➔ **FRAIS ET INDEMNITÉS DES ÉLUS**
- ➔ **GLOSSAIRE**



LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE NORMANDIE SSAM ET DE LEURS MANDATS MUTUALISTES

AU 31/12/2017 - (AU SENS DE L'ARTICLE L. 114-23 DU CODE DE LA MUTUALITÉ)

ADMINISTRATEUR	GROUPEMENT REPRÉSENTÉ	MANDAT(S) MUTUALISTE(S)
ALIX Gérard	MATMUT MUTUALITE	Président de la Mutualité Française Normandie SSAM Administrateur et membre du Bureau de la Mutualité Française Normandie Trésorier MFPASS Administrateur Matmut Mutualité Livre III
ALLENO Dominique	AESIO	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM
CHANTREUIL Christine	ISTYA / MGEN	Secrétaire Générale Adjointe de la Mutualité Française Normandie SSAM Administratrice de la Mutualité Française Normandie Administratrice MGEN Administratrice MGEN Union
CHAUVEL Thierry	AESIO	Administrateur Mutualité Française Normandie SSAM Administrateur CRESS Normandie au titre de la MFN SSAM Administrateur Mutualité Française Normandie
CHOUBRAC Luc	HARMONIE MUTUELLE	Membre du Comité Exécutif d'Harmonie Fonction Publique Administrateur MNAM Œuvres Mutualistes Vice-Président de la Mutualité Française Normandie Membre du Bureau de la Mutualité Française Normandie SSAM
CLOUET Alain	MBA MUTUELLE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Administrateur de la Mutualité Française Normandie Administrateur MBA Mutuelles
COMMERE Christian	SMATIS FRANCE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Administrateur SMATIS Délégué SMATIS Mutualité Française Normandie
CORBION Ghislain	FMF	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Secrétaire Général du Fonds Action Entraïn
DOSSAL Jacques	HARMONIE MUTUELLE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Délégué départemental de la Mutualité Française Normandie
ESKINAZI Sylvie	MATMUT MUTUALITE	Administratrice de la Mutualité Française Normandie SSAM Membre du Conseil de Surveillance de Harmonie Développement Services Membre du Conseil de Gérance d'EURESA
FAHRER Véronique	UNION INTERIALE	Administratrice de la Mutualité Française Normandie SSAM Membre du Bureau de la Mutualité Française Normandie Administratrice du Groupe Intériale Administratrice LAMIE
FERMÉ Dominique	HARMONIE MUTUELLE	1 ^{er} Vice-Président de la Mutualité Française Normandie SSAM 1 ^{er} Vice-Président de la Mutualité Française Normandie Administrateur Harmonie Mutuelle Administrateur de l'Union Harmonie Mutuelles Administrateur de l'UMG Groupe Harmonie Mutuelle Administrateur de l'Union AGRUME Administrateur Goupe VYV

FEUILLOLEY Robert	LES MUTUELLES MACIF	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Vice-Président de la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales Administrateur de l'UGM Couleurs Mutuelles
FOLIN Gilles	LA MUTUELLE GENERALE	Membre du Bureau de la Mutualité Française Normandie SSAM Vice-Président de la Mutualité Française Normandie
FOURMOND Patrick	AESIO	Trésorier Général de la Mutualité Française Normandie SSAM Vice-Président de la Mutualité Française Normandie
FREMONT Jean-Claude	HARMONIE MUTUELLE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM
GOUJON Hervé	MNH	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Trésorier Général Adjoint MNH Prévoyance Délégué départemental de la Mutualité Française Normandie
GRAMON Valérie	ISTYA / MGEN	Administratrice de la Mutualité Française Normandie SSAM
LEBRUMAN Eric	HARMONIE MUTUELLE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM
LEFRANCOIS Jean-Luc	HARMONIE MUTUELLE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM
LEMONNIER Claudine	HARMONIE MUTUELLE	Administratrice de la Mutualité Française Normandie SSAM
LETHUILLIER Jacques	ISTYA / MGEN	2 ^e Vice-Président de la Mutualité Française Normandie SSAM Président de la Mutualité Française Normandie Administrateur de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale Administrateur de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale Union Administrateur de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale Centres de Santé Administrateur de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale Action Sanitaire et Sociale
LETOURNEUR Patrick	UNION REPR. MUTUELLES PLURIELLES ET SOLIDAIRES	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Administrateur de la Mutualité Française Normandie Administrateur de la Mutuelle Générale des Cheminots
LUCE Francis	HARMONIE MUTUELLE	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM
PINOT Johann	URMP	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Administrateur de la Mutualité Française Normandie Vice-Président de l'Union Nationale des Mutuelles du Bâtiment et des Travaux Publics
PLOMBIN Bernard	HARMONIE MUTUELLE	Secrétaire Général de Mutualité Française Normandie SSAM Trésorier Général de la Mutualité Française Normandie Président du territoire Calvados pour Harmonie Mutuelle
RENOUARD Georges	URMA HUMANIS	Trésorier Général Adjoint de la Mutualité Française Normandie SSAM Président de la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole Administrateur de l'UMG Humanis Administrateur de l'Union de Représentation des Mutuelles Associées Vice-Président de MG Union
RUDELLI TELLIER Elisabeth	HARMONIE MUTUELLE	Membre du Bureau de la Mutualité Française Normandie SSAM Secrétaire Générale de la Mutualité Française Normandie Administratrice d'Harmonie Mutuelle Administratrice d'Harmonie VYV Care
THOMAS Jean-Pierre	ISTYA / MUTAME	Administrateur de la Mutualité Française Normandie SSAM Trésorier Général Adjoint de Mutame Normandie

FRAIS ET INDEMNITÉS DES ÉLUS

AU TITRE DE L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE L114-26 DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Une indemnité a été versée aux Premier Vice-Président, Trésorier Général et Secrétaire Général ayant des attributions permanentes. Le montant total annuel brut versé au titre de cette indemnité s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 88 263 €.

AU TITRE DE L'ALINÉA 6 DE L'ARTICLE L114-26 DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Le montant total des remboursements des frais de déplacement pour les élus et militants de la MFN SSAM (administrateurs et membres des Commissions Territoriales) s'est élevé en 2017 à 23 042,18 €.

GLOSSAIRE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	MDL	Marge Dégressive Lissée
AFGSU	Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgences	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ARS	Agence Régionale de Santé	NOTR(e) (LOI)	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ASV (LOI)	Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement	PASA	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
CAH	Centre d'Activités et d'Hébergement	PCH	Prestation de Compensation du Handicap
CCAM	Classification Commune des Actes Médicaux	PEDT	Projet Éducatif Territorial
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	PFHT	Prix Fabricant Hors Taxes
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	PRAPS	Projet Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies
CDCA	Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie	PRS	Projet Régional de Santé normand 2018-2023
CEJ	Contrat Enfance et Jeunesse	PUV	Petite Unité de Vie
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	RA	Résidence Autonomie
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination	RAM	Relais Assistants Maternels
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	RNCSM	Réseau National des Centres de Soins Mutualistes
CODAJE	Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants	ROSP	Rémunération sur Objectifs de Santé Publique
COM	Centre Optique Mutualiste	RPS	Risques Psychosociaux
COS	Comité d'Orientation Stratégique	RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
CPOM	Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens	SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
CRA	Centre Ressources Autisme	SAD	Service d'Aide à Domicile
CRESS	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
CSD	Centre de Santé Dentaire	SAP	Services à la Personne
CSI	Centre de Soins Infirmiers	SASLA	Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome
CTS	Conseil Territorial de Santé	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	SCI	Société Civile Immobilière
DSP	Délégation de Service Public	SMAD	Service Mutualisé d'Aide à Domicile
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	SPASAD	Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile
ESA	Équipe Spécialisée Alzheimer	SRS	Schéma Régional de Santé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail	SSAM	Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes
ESS	Économie Sociale et Solidaire	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
ETP	Équivalent Temps Plein	UGECAM	Union de Gestion des Établissements Caisses Assurance Maladie
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé	UGEM	Union des Groupements des Employeurs Mutualistes
FDA	Fondation de l'Avenir	UNA	Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile
FDSSAM	Fonds de Développement des SSAM	UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou handicapées psychiques
FNMF	Fédération Nationale de la Mutualité Française	UNCAM	Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire	UNPM	Union Nationale des Pharmacies Mutualistes
GEM	Groupe d'entraide Mutuelle	URML	Union Régionale des Médecins Libéraux
GES	Gaz à Effet de Serre	UT	Union Territoriale
HAD	Hospitalisation à Domicile	VMEH	Visite des Malades en Établissement Hospitalier
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales		
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie		



MUTUALITÉ FRANÇAISE NORMANDIE SSAM

SIÈGE SOCIAL

22 AVENUE DE BRETAGNE
76045 ROUEN CEDEX 1
Tél : 02 35 58 21 00
Fax : 02 35 58 21 02